

Rapport

La Conférence ministérielle de la Francophonie a tenu sa 26^e session les 20 et 21 octobre 2010 à Montreux (Suisse), sous la présidence de M^{me} Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale, cheffe du département des Affaires étrangères de la Confédération suisse.

1. Ouverture des travaux

1.1 Allocution de la Présidente de la Conférence ministérielle (Suisse)

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, la présidente rappelle les circonstances inhabituelles dans lesquelles la Suisse a été amenée à organiser cette conférence ministérielle ainsi que le sommet des chefs d'État et de gouvernement qui suivra. Elle saisit l'occasion pour remercier ceux qui ont apporté leur soutien au cours d'une année intensive de préparation, en particulier les autorités communales et cantonales ainsi que le secrétaire général de la Francophonie. Elle exprime le souhait que le Sommet de Montreux soit interactif, convivial et, dans le prolongement du Sommet de Québec, qu'il soit l'occasion de débattre des grandes questions internationales du moment et d'affirmer la place de la Francophonie sur la scène internationale au moment où l'OIF célèbre son 40^e anniversaire. Elle affirme que les thèmes qui seront abordés par les chefs d'État et de gouvernement constituent autant de défis communs auxquels la Francophonie est à même d'apporter des réponses permettant de les relever et que les engagements qu'ils seront amenés à prendre permettront de renforcer la place de l'Organisation dans l'architecture d'une gouvernance mondiale plus équitable. À cet égard, elle estime que la Francophonie doit mettre à profit la valeur ajoutée que lui confère son statut de plateforme de dialogue Nord-Sud afin de dépasser les logiques propres aux groupes régionaux ou politiques qui risquent de paralyser les institutions internationales. Notant que le Sommet de Montreux coïncide aussi avec le 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako, elle appelle à approfondir la réflexion commune sur ce dispositif au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Elle espère en outre que les travaux de la Conférence conduiront à présenter aux chefs d'État et de gouvernement des mesures concrètes visant à renforcer les solidarités francophones dans les domaines de la sécurité alimentaire, du changement climatique, de la diversité biologique, de l'éducation et de l'innovation. À ce propos, elle mentionne la création, en partenariat avec l'AUF, du Réseau d'excellence de sciences de l'ingénieur de la Francophonie, qui vise à instaurer une coopération ciblée et durable entre des établissements francophones des pays du Sud et des établissements de grande qualité des pays du Nord. Elle évoque ensuite l'enjeu de la consolidation et du maintien de la langue française dans un monde globalisé, question qui sera également débattue au cours de cette 26^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie dont elle déclare les travaux ouverts.

1.2 Constitution du Bureau

Le bureau de la Conférence ministérielle est constitué comme suit :

- présidence : Suisse ;
- vice-présidence : Gabon, Dominique, Bulgarie ;
- rapporteur : Laos.

1.3 Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

La Conférence adopte les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement de ses travaux.

1.4 Adoption du rapport de la 25^e session de la CMF (Paris, 15-16 décembre 2009)

La Conférence adopte formellement le rapport de sa 25^e session (Paris, 15-16 décembre 2009).

2. Rapport de la 78^e session du CPF par le Secrétaire général de la Francophonie, Président du Conseil permanent de la Francophonie

La présidente invite le Secrétaire général Abdou Diouf, président du Conseil permanent de la Francophonie, à présenter les résultats de la 78^e session du CPF concernant notamment :

- les demandes d'adhésion ou de modification de statut ;
- les projets de déclaration et de résolutions destinés au Sommet de Montreux.

Le Secrétaire général remercie tout d'abord les autorités suisses pour leur accueil. Il indique que depuis la 25^e session de la Conférence ministérielle, au cours de laquelle la Suisse a reçu les pouvoirs de la présidence de la CMF, l'OIF a poursuivi la mise en œuvre à la fois :

- des engagements politiques souscrits lors du Sommet de Québec ;
- de sa programmation quadriennale et de son plan de gestion stratégique;
- ainsi que de l'ensemble du dispositif préparatoire des instances de Montreux.

Outre les nombreuses réunions des commissions, groupes de travail et comités *ad hoc* consacrées à ces différents chantiers, il fait part de la tenue de trois sessions ordinaires du CPF ainsi que d'une session extraordinaire sur le Niger à la suite du coup d'État du 18 février 2010. Les questions politiques et diplomatiques, particulièrement la situation dans les pays sous examen, ont fait l'objet de débats réguliers et approfondis. D'autre part, à chacune des sessions ordinaires, l'agenda comportait un point sur les préparatifs du Sommet de Montreux auxquels la 78^e session, tenue le 19 octobre, était largement consacrée.

Le Secrétaire général précise qu'au cours de cette session, le Conseil a exprimé son appui à l'ensemble des initiatives déployées en faveur de la paix, de la démocratie, des droits et des libertés, et notamment aux mesures d'accompagnement des processus électoraux, de transition démocratique ou de consolidation de la paix en cours dans de nombreux pays. Il s'est prononcé pour le maintien de la suspension de Madagascar et de la Guinée des instances de la Francophonie, en exhortant les acteurs politiques de ces deux pays à mettre en œuvre les accords et engagements souscrits, et à promouvoir un climat apaisé en vue de la sortie de crise et de la tenue d'élections fiables, libres et transparentes. En ce qui concerne le Niger, le Conseil a salué les avancées concrètes vers un retour progressif à l'ordre constitutionnel. Il encourage tous les protagonistes nigériens à poursuivre cette dynamique, dans la perspective de l'élection présidentielle, prévue en janvier 2011, qui mettra un terme à la transition. Pour l'ensemble des pays en situation de crise ou en transition, le Conseil a réitéré sa volonté d'accompagnement en vue du retour à une vie politique apaisée et à un ordre constitutionnel durable.

Le Secrétaire général annonce par ailleurs qu'à la suite de l'examen des recommandations formulées par le Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, le Conseil porte à l'attention de la Conférence un *Avis* sur les six candidatures reçues en vue de l'obtention du statut d'observateur auprès de l'OIF, à savoir : un avis très favorable à l'égard des candidatures de l'Estonie, de la République dominicaine et des Émirats arabes unis, et un avis favorable à l'égard de celles de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro. Cependant, le Comité *ad hoc* n'a pu examiner la candidature de la Gambie en raison de manquements aux modalités d'adhésion en vigueur.

Le Conseil transmet également à la Conférence ministérielle la proposition de conduire une réflexion sur les règles d'appartenance à la Francophonie à soumettre aux instances en vue du XIV^e Sommet de la Francophonie ainsi que les recommandations formulées par le Comité *ad hoc* relatives au statut des invités spéciaux, à celui des observateurs ainsi qu'à la révision du montant de la contribution statutaire de ces derniers.

Le Secrétaire général fait également part de l'examen par le CPF du projet de déclaration de Montreux et des projets de résolutions qui lui ont été transmis par le Comité *ad hoc* de rédaction des documents destinés au Sommet. Il précise que le projet de déclaration, qui s'inscrit dans le thème général du XIII^e Sommet, *Défis et visions d'avenir pour la Francophonie*, s'articule autour des trois thématiques suivantes :

- la Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale ;
- la Francophonie et le développement durable, les solidarités francophones face aux grands défis (notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, la diversité biologique) ;
- la langue française et l'éducation dans un monde globalisé, les défis de la diversité et de l'innovation.

Quant aux projets de résolutions examinés par le Conseil, ils portent respectivement sur :

- la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption ;
- les situations de crise ou de sortie de crise dans l'espace francophone ;
- la reconstruction d'Haïti ;
- le renforcement de la coopération entre les États pour lutter contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés ;
- le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée ;
- le renforcement de la coopération internationale afin de lutter contre la piraterie ;
- les actes terroristes.

Le Conseil soumet aussi à l'approbation de la CMF les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet. De plus, il s'est penché sur les questions de coopération et les questions administratives et financières, et a entériné les recommandations de ses commissions concernant la gestion administrative, le budget de l'OIF et la mise en œuvre de la programmation. Le Conseil a été tenu régulièrement informé de l'évolution du projet de la Maison de la Francophonie dont les travaux d'aménagement tirent à leur fin. Se réjouissant de l'inauguration officielle de ce nouveau siège par le Président Nicolas Sarkozy dans les mois à venir, le Secrétaire général exprime à nouveau sa gratitude aux autorités françaises.

En ce qui concerne les autres sessions du CPF, il mentionne que le Conseil a souligné le succès et l'ampleur de la célébration de la Journée de la Francophonie, marquée cette année par le 40^e anniversaire de la création de la Francophonie institutionnelle. Il signale les moments forts que représentent la réception à l'Élysée offerte par le président de la République française, celle organisée à l'Hôtel de Ville de Paris sous le signe de la solidarité avec Haïti ainsi que le feu d'artifice du 14 juillet aux couleurs de la Francophonie. Le Conseil a, de plus, approuvé l'ensemble des actions de visibilité de la Francophonie et de promotion de la langue française, en particulier le travail réalisé par le Grand témoin aux Jeux olympiques de Vancouver ainsi que l'Événement francophone organisé par l'OIF à cette occasion. Il s'est réjoui de la célébration d'une journée francophone à l'Exposition universelle de Shanghai ainsi que de la perspective de la signature, en marge du Sommet de Montreux, de trois pactes linguistiques avec le Liban, Sainte-Lucie et les Seychelles. Enfin, il a salué l'invitation inédite adressée par le Premier ministre du Canada aux secrétaires généraux de la Francophonie et du Commonwealth, aux fins d'échanges préparatoires aux sommets du G8 et du G20, qui se sont tenus à la fin du mois de juin 2010 au Canada, et a souhaité que cette initiative soit pérennisée.

Avant de conclure, le Secrétaire général fait part de la dégradation récente de la situation en Guinée et de l'accord qu'il a donné pour que l'expert électoral du Mali envoyé par la Francophonie, le Général Siaka Sangaré, soit désigné comme président de la Commission électorale nationale indépendante de Guinée.

3. Exposés sur le thème *Défis et visions d'avenir de la coopération multilatérale francophone*

La présidente rappelle l'adoption par la Conférence ministérielle en décembre 2009 de la programmation 2010-2013 de l'OIF, qui porte sur :

- la promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ;
- l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- la coopération au service du développement durable et de la solidarité ;
- la jeunesse et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle souligne que cette programmation, qui se veut recentrée sur les créneaux d'excellence de la Francophonie, s'insère dans le contexte de la modernisation de l'OIF visant à augmenter l'efficacité de son action. Avant de donner la parole au Secrétaire général, M. Abdou Diouf, elle le félicite pour les efforts à cet égard et lui souhaite plein succès dans la poursuite de la réforme de l'Organisation.

3.1 Introduction par le Secrétaire général de la Francophonie

Avant d'introduire brièvement le point consacré à la coopération multilatérale, le Secrétaire général de la Francophonie salue la contribution de qualité que la Suisse n'a cessé d'apporter à la Francophonie depuis son adhésion, tant dans la réflexion que dans l'action. Il souligne que, conformément au résultat visé par les réformes menées depuis 2006, la coopération multilatérale francophone, qui reste fondée sur la solidarité, est plus que jamais marquée du sceau du réalisme, de la rigueur et de l'efficacité. C'est ainsi que, dans la programmation quadriennale adoptée en décembre 2009, les actions ont été resserrées autour des créneaux d'excellence de l'Organisation et qu'un plan de gestion stratégique est déployé pour en simplifier la structure organisationnelle et la doter d'une gestion des ressources humaines renouvelée et d'une véritable culture des résultats.

Le Secrétaire général indique par ailleurs que, parallèlement, l'APF et les opérateurs de la Francophonie ont procédé à des changements et des innovations allant dans le même sens. Il relève également le développement de synergies entre tous les acteurs francophones, y compris les conférences ministérielles permanentes, les organisations de la société civile et les réseaux institutionnels. Ce souci de complémentarité au service de l'action irrigue la programmation 2010-2013 et est devenu un axe majeur du Conseil de coopération qu'il réunit régulièrement. En témoignent les trois projets pilotes déployés sur le terrain que sont l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres du primaire (Ifadem), les Maisons francophones des savoirs (MDS) et le Volontariat francophone.

C'est aussi cet impératif de rigueur, d'efficacité et de réalisme qui guidé l'action de la Francophonie en appui à la reconstruction et au développement d'Haïti à la suite de la tragédie qui a frappé ce pays membre, en se concentrant sur le renforcement des capacités des institutions au profit du secteur de la Justice, du pouvoir législatif et des collectivités locales ainsi que sur la refondation du système éducatif, avec notamment la mise en œuvre du projet Ifadem et la mise en place de centres de lecture et d'animation culturelle (Clac). Compte tenu de ces évolutions et des éléments d'information qui seront livrés par l'Administrateur de l'OIF et les responsables des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes, le Secrétaire général affirme que la Francophonie est en état de marche, même si des progrès peuvent encore être réalisés tant du point de vue des modes d'intervention que des missions. Il pense singulièrement à la mission en faveur de l'éducation car c'est là que se joue, d'abord, le

rayonnement futur de la langue française. Il pense également à la nécessité d'une politique ambitieuse à destination de la jeunesse pour assurer la relève de la Francophonie.

Conscient des limites de l'Organisation en termes de champs d'action mais aussi de moyens financiers, le Secrétaire général est déterminé à renforcer, en les ciblant mieux, les partenariats avec les nombreuses organisations avec lesquelles la Francophonie travaille déjà, en veillant à ce que l'Organisation ne perde ni sa spécificité ni sa visibilité. Il importe aussi, à ses yeux, que se manifeste la volonté d'étendre sa magistrature d'influence, de faire entendre une voix labellisée « Francophonie » sur la scène internationale, ce qui suppose de systématiser les concertations, en s'appuyant toujours plus sur les groupes d'ambassadeurs francophones, de dépasser les divergences mais surtout, une fois le compromis atteint, de le porter et de le faire valoir dans les négociations et les instances internationales.

Le Secrétaire général estime que les propositions que son homologue du Commonwealth et lui-même ont faites, en marge des sommets du G8 et du G20, à l'invitation du Premier ministre du Canada, constituent une démarche novatrice qu'il serait opportun de pérenniser. Dans le même sens, il évoque la prise de parole de la Francophonie au Sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement en septembre dernier. Il fait toutefois observer que ces objectifs restent avant tout des indicateurs sociaux dont la réalisation dépend encore étroitement d'aides extérieures et qui n'induisent pas en eux-mêmes un nouveau chemin vers le développement. C'est l'amélioration de la gouvernance politique et financière, la mise en valeur des ressources humaines, en particulier des jeunes et des femmes, la capacité à définir et appliquer des stratégies économiques diversifiées et une approche équitable du partage des revenus résultant de ces stratégies qui fonderont, selon lui, le développement durable des pays les moins avancés. Au nom des valeurs en partage et de la langue commune, il affirme que la coopération francophone se doit d'œuvrer à la mise en place d'une mondialisation équitable et équilibrée, en renforçant les capacités humaines et technologiques, en appuyant la définition et le déploiement de stratégies adaptées et en favorisant la circulation des savoirs et la création d'outils adéquats.

3.2 Intervention de la Ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti

La ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti, M^{me} Marie-Michèle Rey, remercie le gouvernement suisse pour son accueil et transmet le message du président de la République et du Premier ministre d'Haïti, en substance : « *Ce qui importe, ce qui demeurera et qui fera de nous tous des vainqueurs, c'est la compréhension, l'entente, la tolérance et le respect mutuel entre participants à un même idéal.* » Elle considère que les sommets de la Francophonie constituent autant d'étapes dans la promotion et la défense de la langue française mais aussi la consolidation d'une Francophonie inclusive, démocratique et respectueuse des droits de la personne. Elle relève qu'en quarante ans, la Francophonie a accumulé des acquis indéniables mais qu'il faut reconnaître que de nombreux obstacles retardent l'accomplissement des objectifs fixés. Il lui paraît également important d'admettre que l'expansion de la langue française est dans certains cas en recul, spécialement dans la zone Caraïbe. Elle ajoute que le recul de la langue française ou de toute autre langue au niveau international doit être un sujet de préoccupation majeur car il porte atteinte à la riche diversité culturelle et linguistique du monde et, au-delà, à sa capacité à apporter des réponses innovantes à ses crises et défis.

Selon elle, c'est ici que s'articule la liaison entre les objectifs de la Francophonie et le besoin d'engagements en faveur de l'État de droit et des droits de la personne, de la consolidation des processus de transition démocratique et de l'appui aux États en situation de crise ou de sortie de crise, partout où ces besoins existent mais en particulier dans l'espace francophone. Elle souligne que l'avenir de la Francophonie est indiscutablement lié à la perception généralisée de sa contribution à la définition, à l'étude et à la solution des grands problèmes mondiaux.

Enfin, dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, elle indique que la présente réunion doit faire le bilan de la période qui s'achève au regard des cinq axes de la vision globale du développement durable dégagée par le Sommet de Ouagadougou, à savoir :

- une gestion saine et rationnelle des ressources naturelles ;
- un progrès économique inclusif et continu ;
- un développement social équitable s'appuyant sur l'éducation et la formation ;
- des garanties de démocratie et l'accessibilité aux privilèges de l'État de droit pour tous ;
- l'acceptation la plus large de la diversité culturelle et linguistique.

La Ministre Rey procède ensuite à un rapide survol de l'action de la communauté francophone en Haïti depuis 1970 mais surtout à partir du 12 janvier 2010, date du séisme qui a frappé son pays, et actuellement, dans le contexte des élections générales du 28 novembre prochain. La Francophonie a été présente dans le cadre de l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la création de la Minustah et dans celui plus général de la communauté internationale en faveur d'une meilleure gouvernance politique et économique, du dialogue national et de l'accès de la population aux services de base. Spécifiquement, son action a été ressentie au niveau du renforcement des institutions démocratiques et de la promotion des droits de la personne en Haïti, ainsi que de l'amélioration de l'éducation de base, de l'appui aux secteurs culturels et artistiques, ou encore dans le domaine de l'enseignement supérieur, grâce à l'action continue de l'AUF. En notant que de nombreux programmes étaient en cours au moment du séisme, la ministre remercie l'OIF pour l'exceptionnelle solidarité dont elle a fait montre envers Haïti dans toutes les instances, où elle n'a eu de cesse d'appuyer les autorités haïtiennes dans leurs démarches. Elle confirme que les propositions d'actions de la Francophonie pour la reconstruction d'Haïti présentées par l'OIF en mars 2010 sont en cohérence avec les priorités établies par les autorités haïtiennes et sont à la fois complémentaires et coordonnées avec l'action des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux actifs sur le terrain. Les actions proposées concernent deux domaines fondamentaux : la Justice et les collectivités territoriales, d'une part, et d'autre part, la refondation du système éducatif haïtien.

Haïti sollicite par ailleurs la participation de l'OIF aux préparatifs des prochaines élections, où le peuple haïtien sera appelé à choisir un nouveau président et à renouveler les deux tiers du Sénat et la totalité de la Chambre des députés. La ministre appelle l'attention sur l'importance du bon déroulement de ce scrutin, garant du respect de l'alternance démocratique et de la continuation du processus de refondation de la nation haïtienne. Elle insiste sur l'immensité de la tâche des responsables politiques choisis librement par la population, qui devront relever le défi de la refondation d'Haïti et édifier un système démocratique qui garantisse le plein respect des droits égaux pour tous en promouvant le développement durable de la collectivité. Elle fait part de la foi de ses autorités dans les idéaux de la Francophonie et de la confiance qu'elles accordent à l'OIF.

La présidente remercie la Ministre Rey d'avoir partagé l'expérience de son pays, auquel la communauté francophone a tenu à apporter son soutien dès les premières heures du séisme qui l'a frappé. Elle souligne que le plan d'action élaboré par l'OIF et les opérateurs témoigne de la volonté de mutualiser les efforts dans ce but, dans les domaines où la Francophonie possède une expertise avérée et dans le respect des priorités définies par les autorités haïtiennes. Elle signale en outre le projet de résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti qui sera porté à l'attention des Chefs d'État et de gouvernement. Enfin, elle réitère l'expression de la solidarité de la Francophonie avec le peuple haïtien dans son épreuve.

3.3 Exposé de l'Administrateur de l'OIF

À son tour, l'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, déclare que la Francophonie est présente aux côtés d'Haïti dans ces temps difficiles comme elle l'a été dans le passé. Il en veut pour preuve l'appel à la solidarité francophone lancé par le Secrétaire général dès le lendemain de la catastrophe mais aussi la fédération, dans un même élan, de l'APF, des opérateurs directs et

de leurs nombreux réseaux, qui a permis l'élaboration du Plan d'action de la Francophonie dont la représentante de l'OIF à Port-au-Prince assure le suivi au quotidien.

À la veille de ce XIII^e Sommet, l'Administrateur constate que l'OIF a été, dès sa création, un acteur précurseur dans bien des domaines et que les pères de la Francophonie portaient des aspirations qui continuent d'inspirer l'Organisation dans ses efforts pour être en phase avec un environnement en pleine mutation. Parmi les intuitions qui constituent cet héritage, il mentionne tout d'abord celle qui fait de la langue française la raison d'être de la communauté francophone et le ciment de la solidarité entre les peuples qui la composent. Il fait valoir que les programmes actuels s'attachent de manière encore plus ciblée à cette cause, qui a été portée très tôt sur le terrain. À titre d'exemple, il cite l'action en faveur du français dans les organisations internationales qui, au cours de la décennie actuelle, aura permis de former 70 000 diplomates et fonctionnaires, et le travail de fond mené par les centres régionaux d'enseignement du français, notamment en Asie-Pacifique et en Europe centrale et orientale.

Il attire également l'attention sur une autre intuition majeure, elle aussi en avance sur son temps, qui consacre l'égalité des langues et des cultures, et s'attache à cultiver les différences, comprises comme une richesse. L'engagement de la Francophonie dans ce domaine n'est plus à démontrer comme en témoignent, entre autres, le soutien apporté, dès 1972, au Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco), l'adoption de la résolution sur l'exception culturelle par le Sommet de Maurice en 1993 ou encore la création, la même année, du Marché des arts du spectacle africain (Masa) à Abidjan. La Francophonie s'est aujourd'hui imposée comme un partenaire de choix pour la circulation des arts vivants et des arts visuels, tout comme l'une des principales sources de financement de la création cinématographique et télévisuelle des pays francophones du Sud. L'Administrateur mentionne aussi la création du programme Clac en 1986, qui comptera en 2013 plus de 350 centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural dans une vingtaine de pays membres. Il annonce que les maisons des savoirs, fruit d'un partenariat réussi avec les opérateurs, viendront compléter ce dispositif au cœur des villes. Enfin, il souligne l'engagement pour l'égalité des langues et des cultures, réaffirmé lors des sommets de Cotonou et de Beyrouth, et démontré en ralliant les pays francophones et d'autres aux principes de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée à l'Unesco en 2005 et ratifiée par 52 États membres de l'OIF.

L'Administrateur rappelle ensuite que la conférence constitutive de Niamey avait, en 1970, érigé le développement en une impérieuse nécessité et fait de la formation et du partage de l'information les vecteurs de l'engagement de l'Organisation. Il évoque à cet égard la création, en 1973, de l'École internationale de Bordeaux, qui contribua à la formation de plus de vingt mille cadres francophones en vingt ans. Il appelle l'attention sur un autre aspect du rôle précurseur de l'Organisation, illustré par la tenue à Montréal, dès 1997, de la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes et l'adoption d'un plan d'action avant-gardiste pour le déploiement numérique dans l'espace francophone. Outre la constitution progressive d'un large vivier d'experts dans les pays du Sud, plus de 200 projets structurants ont été soutenus par le Fonds francophone des inforoutes, dans ce cadre.

Poursuivant son exposé, il fait observer que bien avant les grandes mobilisations internationales de ces dernières années, la Francophonie se préoccupait déjà de la question de la pérennité des ressources naturelles et de la fragilité des écosystèmes, comme en témoigne la mobilisation, après la terrible sécheresse qui frappa les pays du Sahel en 1973, de 35 000 jeunes pour une opération de reboisement appelée *Sahel vert*. En 1991, en préparation du Sommet de la Terre de Rio, la Conférence des ministres francophones de l'Environnement établissait un plan d'action audacieux en faveur du développement durable tandis que l'IEPF, créé à Québec quelques années plus tôt, a été et continue d'être le catalyseur des concertations et de la formation de négociateurs pour les principaux rendez-vous mondiaux sur ces questions. L'Institut a, de plus, contribué à la formation de nombreux spécialistes et à la création de réseaux francophones. L'Administrateur précise que la même démarche de concertation et de formation est appliquée dans le domaine des négociations commerciales, suivant la route tracée par la Conférence des ministres de l'Économie.

Enfin, il note que, dès ses débuts, l'Organisation avait, au titre de la lutte contre la pauvreté, mis en place un programme spécial de développement s'appuyant sur la valorisation des ressources locales. Tirant parti de l'expérience acquise, l'OIF vient de lancer un nouveau programme de développement local structurant pour accompagner les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

L'Administrateur rappelle ensuite la mise en place, il y a plus de vingt ans, d'un programme de coopération juridique et judiciaire, qui a ouvert la voie à l'implication politique de l'OIF, consacrée avec les déclarations ministérielles de Bamako en 2000 et de Saint-Boniface en 2006. Ces textes, qui sont les premiers instruments normatifs dont se soit dotée la Francophonie, donnent forme à l'aspiration partagée par les francophones à une vie politique apaisée, garante des libertés individuelles. Ils donnent également à l'Organisation les moyens d'agir à l'encontre des ruptures des processus démocratiques, des violations graves des droits de l'Homme, mais aussi pour prévenir les conflits et accompagner les sorties de crise. Enfin, l'importance du rôle des femmes dans l'évolution des sociétés a donné lieu à l'élaboration de stratégies visant à renforcer leur implication dans les domaines politique, économique et social, ce dont témoignent la tenue de la Conférence des femmes au Luxembourg en 2000 et l'adoption en 2010 de la Déclaration francophone contre les violences faites aux femmes, en marge du processus de Pékin+15.

En entamant le deuxième mandat qui lui a été confié par le Secrétaire général, l'Administrateur déclare qu'il s'est attaché, avec les 300 agents qui œuvrent au quotidien au service de l'OIF, à optimiser la gestion, à améliorer les méthodes de travail, à resserrer la programmation et à mieux évaluer les résultats. Il souligne que l'OIF est entrée, avec ses spécificités, ses compétences, ses limites aussi, dans le cercle des organisations qui structurent les relations internationales et exercent chaque jour davantage une diplomatie d'influence persuasive. Il se garde toutefois de toute autosatisfaction et, dans un contexte budgétaire difficile, considère comme une marque de confiance le maintien des moyens financiers octroyés. Il appartient à l'Organisation d'en faire l'usage le plus avisé, en ciblant les objectifs de manière toujours plus juste en fonction des priorités fixées par les États et gouvernements membres.

L'Administrateur, pour qui le succès de la Francophonie dépend avant tout de l'efficacité de ses structures et de ses ressources humaines, se réjouit du regroupement des services au sein de la Maison de la Francophonie rendu possible grâce à l'engagement du gouvernement français. Il note que les équipes de l'OIF sont, plus que jamais, mises en face de multiples défis, parmi lesquels la nécessité de construire des partenariats innovants et ambitieux au moyen de projets crédibles ayant une forte valeur ajoutée.

Pour structurer cette démarche, il mise principalement sur deux domaines : l'éducation et la jeunesse. La célébration du 50^e anniversaire de la Confémén dans quelques jours rappelle ce premier enjeu en faveur duquel l'OIF développe, en partenariat avec l'AUF et avec l'appui de TV5, l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres (Ifadem). Ce dispositif novateur a pour ambition de participer à l'atteinte de l'objectif d'une « Éducation de qualité pour tous ». À l'issue de sa phase expérimentale, l'Ifadem aura permis la formation de 85 000 enseignants du primaire dont la totalité des maîtres que comptent le Bénin, le Burundi et Haïti. L'Administrateur, qui estime que la Francophonie pourrait, grâce à ce projet, devenir le chef de file d'une dynamique mondiale appelée à prendre de l'ampleur, informe la Conférence qu'il a lancé un appel dans ce sens lors du récent Sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement. Le deuxième domaine, celui de la jeunesse, est une évidence dès lors que 60% des francophones du monde entier ont moins de 30 ans. Il est primordial que cette jeunesse trouve un écho à ses aspirations, ce qui a motivé la création d'un projet de jeunes volontaires francophones, grâce auquel, en 2013, près de deux cents jeunes auront acquis une expérience significative et deviendront des « ambassadeurs » de la Francophonie. Les Jeux de la Francophonie sont un autre exemple de la mobilisation des jeunes dont la 6^e édition au Liban vient de confirmer brillamment la pertinence.

3.4 Communications des opérateurs directs

- **Agence universitaire de la Francophonie**

Le recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. Bernard Cerquiglini, souligne les actions communes réalisées avec l'AIMF, TV5 Monde, l'Université Senghor et se réjouit de la complémentarité entre l'AUF et l'Organisation internationale de la Francophonie. Mise en œuvre à l'occasion de la mise en place des projets de Volontariat francophone et des Maisons des savoirs, cette entente a trouvé sa pleine mesure dans le projet Ifadem. Il précise, s'agissant de la répartition des rôles, que l'apport de l'OIF a permis l'implication de la Confémen, l'adhésion forte des ministères de l'Éducation et des Affaires étrangères ainsi que l'appropriation politique du projet, tandis que l'AUF a offert à l'Ifadem sa compétence scientifique en matière de contenus et de méthodes d'enseignement à distance, son expertise opérationnelle, grâce à ses campus numériques, l'appropriation et le succès pédagogiques. En relevant que de tels partenariats résultent d'une volonté cohérente et concertée de répondre aux défis de la Francophonie universitaire, le recteur articule sa vision d'avenir autour de trois points :

1. une vie associative dynamique, à propos de laquelle il souligne que l'AUF, qui comptait une quarantaine de membres à sa fondation en 1961, est aujourd'hui forte de 759 membres dans près de 90 pays, ce qui en fait l'un des plus vastes réseaux mondiaux d'établissements universitaires, d'enseignants et de chercheurs. Cette croissance soutenue l'oblige toutefois à concevoir de nouvelles façons de travailler en réseau. Le recteur indique par ailleurs que les adhésions dépassent désormais les frontières de la Francophonie institutionnelle, avec des institutions implantées en Afrique du Sud, en Chine ou en Inde. Il attire l'attention sur le cas significatif de l'Amérique latine qui, entre l'Argentine, le Brésil, le Mexique et le Pérou, comptera bientôt autant de membres que le Canada-Québec, où l'AUF a son origine et son siège. Il saisit cette occasion pour rappeler qu'en 2011, l'Agence fêtera son demi-siècle d'existence, ce qui donnera lieu à diverses manifestations ;
2. une programmation quadriennale innovante, laquelle, au travers de thématiques porteuses et conformes aux priorités du Cadre stratégique décennal de la Francophonie, vise trois objectifs majeurs et complémentaires, à savoir : le développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'Agence, la consolidation de la communauté universitaire francophone sur la scène internationale et le renforcement des compétences individuelles (chercheurs, enseignants, étudiants). Le recteur cite deux exemples de mise en œuvre de ces principes : le projet *Horizons francophones*, sorte d'Erasmus d'excellence pour la Francophonie, et l'Institut panafricain de gouvernance universitaire (Ipagu), fruit d'un partenariat entre l'AUF et l'Association des universités du Commonwealth, qui bénéficie du soutien de l'Unesco ;
3. un désir de solidarité active et concrète, qui s'illustre tout particulièrement en Haïti où l'AUF s'emploie, comme partout ailleurs, à éviter un exode des cerveaux, tout en aidant à reconstruire le système universitaire. Ainsi, en liaison étroite avec les recteurs haïtiens et caribéens, l'AUF projette :
 - l'installation de douze campus numériques francophones répartis dans l'ensemble du pays, où les étudiants pourront suivre l'une des 75 formations disponibles en ligne ;
 - la reconfiguration, conforme au souhait du gouvernement d'Haïti, de l'Institut Aimé Césaire en une école doctorale orientée vers des disciplines prioritaires pour Haïti, comme la didactique du français, l'environnement et la gestion des risques ;
 - la mise en œuvre, avec l'OIF, du projet Ifadem pour améliorer les compétences des enseignants du primaire en français.

Mettant l'accent sur le passage du soutien individuel à l'appui structurel et durable apporté aux membres, le recteur fait valoir que l'AUF adapte ses méthodes et ses outils à une communauté universitaire en profonde évolution. Il remarque que la solidarité exclusivement Nord-Sud cède la place à une coopération toujours plus articulée du Sud vers le Sud. Il attire l'attention sur cette solidarité tangible et innovante qui a pour source unique les contributions d'États

baillieurs. Il insiste sur le fait que leur diminution porterait atteinte à la Francophonie universitaire, et par là-même, à la formation de nouvelles générations de francophones et à l'émergence des cadres dont les pays ont besoin. Aussi exhorte-t-il les pays à financer l'Agence et à soutenir la solidarité des savoirs.

- **TV5 Monde**

En entamant son propos, la directrice générale de TV5 Monde, M^{me} Marie-Christine Saragosse, souligne que l'espace francophone est le seul à s'être doté d'un média commun, qui est devenu un média mondial et désormais un média global. Elle indique que le plan stratégique 2009-2012 de la chaîne francophone a déjà permis des avancées significatives dans ces trois directions. Elle revendique la spécificité de TV5 Monde, qui est une chaîne généraliste alors que les autres chaînes mondiales sont en général thématiques. Son signe le plus distinctif est qu'elle est de langue française, mais elle est aussi une chaîne de service public à l'échelle planétaire qui, notamment, sert de porte-voix au continent africain. Ainsi, en 2010, elle a accompagné les pays africains lors de la célébration du cinquantième des Indépendances. Se développant sur tous les fronts, notamment par la diversification en huit signaux dont un signal dédié à l'Afrique, TV5 Monde a modernisé sa diffusion par un passage progressif en 16/9 et des offres de TV mobile 3G et TMP. Quant au sous-titrage, il sera bientôt disponible en treize langues, dont le polonais, le coréen et le vietnamien.

La directrice générale se réjouit que TV5 Monde touche 215,5 millions de foyers initialisés, ce qui représente une croissance de 14,5% en deux ans. Elle relève qu'au total, la pénétration est de 51% sur les foyers câble/satellite et de 21,5% sur tous les foyers TV à travers le monde. En outre, TV5 Monde est présente dans les organisations internationales telles que l'ONU ou l'Union africaine, grâce à l'OIF et à plusieurs États membres. Sous la dénomination TV5 Monde⁺, elle annonce la création des deux premières web TV consacrées respectivement à l'Afrique et ludo-éducative, le lancement de deux plateformes de vidéos à la demande (cinéma, documentaires) et la conception d'applications pour la téléphone mobile et l'iPhone. Elle mentionne aussi les productions pour les usagers des compagnies aériennes. S'agissant des résultats, en forte croissance, elle cite :

- plus de huit millions de visites d'internautes chaque mois (+70% en un an) ;
- 100 000 visites mensuelles sur la web TV Afrique depuis son lancement ;
- 3,5 millions de connexions via You Tube ;
- 15 000 fans sur Facebook ;
- 7 500 suiveurs sur Twitter.

Se tournant vers l'avenir, elle évoque l'impitoyable concurrence internationale que TV5 Monde doit affronter : segmentation de la ressource commerciale, renchérissement des droits sportifs, catalogues de programmes et sociétés intermédiaires payantes sur le marché des hôtels. Dans ce contexte, les trois principaux enjeux posés sont :

1. Comment enrichir ensemble ce média commun ? Elle signale à cet égard qu'en 2009 et 2010, le Sénégal, le Mali, le Congo, la Tunisie, le Canada-Québec, la Communauté française de Belgique, le Liban, la Suisse, l'Union européenne et plusieurs ambassades ont accompagné ou activé la délocalisation d'émissions TV5 Monde ;
2. Comment consolider ensemble ce média mondial ? Pour illustrer ce point, elle évoque le paysage audiovisuel d'Haïti, couvert d'images venant du continent nord-américain, et l'enjeu de la reconstruction d'un paysage audiovisuel national francophone ;
3. Comment valoriser ensemble ce média global ? Sur ce dernier point, elle fait part des efforts de TV5 Monde pour être une caisse de résonance des actions de ses partenaires : l'OIF, l'AUF, l'AIMF et l'Université Senghor.

En terminant, elle souligne le rôle des États et gouvernements francophones pour promouvoir les outils d'apprentissage du français de TV5 Monde dans les réseaux d'éducation nationaux

et les exhorte à se mobiliser en faveur de la chaîne francophone pour des raisons à la fois linguistiques, culturelles et politiques.

- **AIMF**

Le Secrétaire permanent de l'AIMF, M. Pierre Baillet, présente un panorama chiffré de l'action de l'Association internationale des maires francophones. Il rappelle que le programme opérationnel quadriennal prévoyait quinze millions d'euros de recettes en quatre ans mais que l'AIMF en a engrangé vingt-quatre : cette augmentation de 60% des recettes par rapport aux prévisions a été obtenue grâce aux subventions de la France, du Canada, du Canada-Québec, de la Communauté française de Belgique, des villes de Paris, Luxembourg et Lausanne, qui, par leur effet levier, ont permis d'attirer d'autres crédits liés à des projets concrets et ciblés. Il mentionne à ce sujet la subvention de trois millions d'euros reçue de l'Union européenne. Parallèlement, la capacité de gestion de l'AIMF a permis d'accroître le nombre de projets locaux traités passant de 74 en 2006 à 102 en 2009. C'est ainsi que pour les seuls projets d'adduction d'eau et d'assainissement, plus de deux millions de personnes ont bénéficié des interventions et ont vu, de ce fait, leurs conditions de vie s'améliorer. Explicitant ce dynamisme de l'AIMF, mis au service de la Francophonie, M. Baillet souligne qu'il s'agit d'un engagement fondé sur des valeurs et que la démocratie locale implique avant tout le respect du droit à la différence, un conseil élu et représentatif, une société civile informée et engagée.

Il annonce que l'assemblée générale a adopté en octobre dernier, à Paris, un programme opérationnel qui permettra, dans les quatre prochaines années, d'atteindre les objectifs fixés en matière d'efficacité des services locaux, l'objectif ultime étant la construction d'une gouvernance locale apaisée. Évoquant les risques de conflits territoriaux, la concurrence économique et politique entre les centres et la périphérie, les conflits ethniques ou religieux qui influent sur les appartenances territoriales, il exprime le souhait que la ville et l'université, ces deux institutions si différentes mais qui structurent les territoires, travaillent ensemble. Il signale qu'en vue de mettre cette démarche en œuvre, l'AIMF a organisé un colloque qui se tient à Lausanne, en marge du Sommet de Montreux, sur le thème : « la ville et l'université au service du développement local ».

Au-delà des projets de modernisation des services locaux pour améliorer les conditions de vie des populations, une partie de l'action de l'AIMF consiste désormais à susciter la mise en place de liens durables entre des institutions qui jusqu'ici s'ignoraient : promouvoir la bonne gouvernance, c'est-à-dire créer des liens entre les maires élus, la société civile, les administrations de l'État, les universités, les écoles, est aussi la tâche que s'est assignée l'AIMF. Il se réjouit de l'étroite collaboration avec l'Université Senghor, l'AUF, la Confémen et la Conféjes. Il signale, enfin, l'élan de solidarité engagé autour du maire de Ouagadougou, M. Simon Compaoré, lors des tragiques inondations qui ont frappé sa ville, et celui en faveur de Port-au-Prince, où deux axes ont été privilégiés : l'un consistant à créer les conditions d'une participation des élus locaux au processus de reconstruction ; l'autre concernant la formation, l'action sociale et la réhabilitation des services. En conclusion, il exprime le vœu que cette solidarité renforce l'autorité de compétence et le rôle moral de l'AIMF au service de la Francophonie.

- **Université Senghor**

Le recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, M. Albert Lourdes, fait valoir que depuis sa création en 1990, l'Université, opérateur direct du Sommet de la Francophonie, se mobilise au service du développement africain. Il indique que l'Université Senghor consiste avant tout en une offre de formation francophone universitaire inédite (master professionnel décliné dans les domaines majeurs du développement) qui a bénéficié ces trois dernières années à près de deux mille cadres. C'est aussi une institution originale, qui reçoit des étudiants, dont un tiers de femmes, venus de 32 pays différents. Il mentionne que l'annuaire en ligne des diplômés de l'Université Senghor, élite administrative et économique du continent, met à la disposition des entreprises et des opérateurs de la Francophonie un réseau très utile de

responsables. L'Université est, de plus, le lieu d'un rassemblement performant et souple de compétences : des professeurs et des professionnels de très haut niveau, venus de tout l'espace francophone, y dispensent des enseignements spécialisés et font partager leur expérience pratique. Des accords de partenariat avec de grandes universités européennes, canadiennes et africaines, favorisent un brassage bénéfique de connaissances et des moyens de rayonnement accrus, notamment à travers des manifestations scientifiques d'envergure et des publications prestigieuses.

Poursuivant son exposé, le recteur affirme qu'en proposant ses formations sur le continent africain et en offrant des perspectives de stage dans l'ensemble du monde francophone, l'Université Senghor œuvre pour endiguer le fléau de la fuite des cerveaux. Ouverte sur la complexité et la diversité du monde, elle propose aujourd'hui des formations aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que des formations à distance dans le cadre de son campus numérique francophone et de son laboratoire d'informatique et de gestion.

En terminant, le recteur fait part de la recherche de nouvelles sources de financement, telles que la prise en charge par les États de bourses pour leurs ressortissants, la participation d'entreprises privées au financement de formations et de stages, ou encore la mise en place d'une fondation. Il espère qu'ainsi, l'Université de Senghor pourra contribuer activement à bâtir aujourd'hui l'Afrique développée de demain.

3.5 Exposés des conférences ministérielles permanentes

• Confémen

Le premier vice-président en exercice de la Confémen, M. Kalidou Diallo, informe l'assemblée que le Sénégal abritera, du 15 au 20 novembre 2010, la 54^e session ministérielle ainsi que les manifestations entrant dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de cette institution. Il invite l'ensemble des États et gouvernements membres à y participer.

Se référant au thème du Sommet, *Défis et visions d'avenir pour la coopération multilatérale francophone*, il réaffirme la conviction de la Confémen selon laquelle la construction et la consolidation au quotidien de la Francophonie passe aussi et peut-être surtout par l'école. C'est ainsi que, dans la logique de ses missions, la Confémen a appuyé ses États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques éducatives. Sur un autre plan, elle a développé, particulièrement depuis l'adoption de son plan de relance en 2002, ses capacités de mobilisation et de concertation ainsi que son expertise en vue d'un champ partenarial toujours plus large, fonctionnel et efficace avec ses principaux alliés – l'OIF et les opérateurs – et partenaires, notamment la Banque mondiale, l'Unesco et l'AFD, pour l'atteinte des objectifs de l'Éducation pour tous.

M. Diallo, qui définit la Confémen comme un cadre de dialogue pour promouvoir des intérêts communs, annonce qu'elle a signé et mis en œuvre plusieurs conventions avec des partenaires et renforcé la coopération avec ces derniers afin, d'une part, d'augmenter ses ressources et ses capacités d'action pour une plus grande et une meilleure appropriation de ses orientations, et, d'autre part, de promouvoir le point de vue de la Francophonie dans les forums internationaux consacrés à l'Éducation pour tous. Il relève que la mise en œuvre, depuis le Sommet de Beyrouth, des trois axes du plan de relance de 2002 a permis :

- d'accroître la visibilité de son action et sa notoriété grâce à une communication dynamique et efficace ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques d'éducation ;
- de renforcer son rôle politique au travers de relations fonctionnelles au sein de la Francophonie et avec de nombreux partenaires ;
- de devenir un cadre de concertation entre décideurs et un cadre de mutualisation entre divers acteurs en éducation.

À la veille du Sommet de Montreux, il tient à réitérer l'engagement de la Confémén à poursuivre la réalisation des mandats qui lui ont été confiés par les Chefs d'État et de gouvernement à l'occasion de leurs différents sommets. Il la dit déterminée à faire toujours plus et mieux, d'autant que des défis importants attendent d'être relevés en Francophonie. S'agissant de la contribution de la Confémén à l'élaboration du projet de déclaration de Montreux, il cite quatre domaines :

1. renforcer les capacités de pilotage des réformes éducatives ;
2. favoriser et soutenir l'utilisation des TIC en tant qu'outil pédagogique novateur pouvant améliorer la qualité de l'enseignement ;
3. assurer une éducation et une formation de qualité à tous les jeunes et adultes dans un contexte de mondialisation et pour un développement durable ;
4. œuvrer pour la promotion et la maîtrise de la langue française dans un contexte multilingue.

En conclusion, il rend hommage au Secrétaire général Abdou Diouf et exprime sa reconnaissance à l'Administrateur de l'OIF pour son soutien à la Confémén.

- **Conféjes**

Le président en exercice de la Conféjes, M. Jean-Jacques Renimigabo, se réjouit de constater que dans le projet de déclaration de Montreux et parmi les défis et visions d'avenir de la Francophonie figurent l'intérêt que l'Organisation accorde à la jeunesse et le rôle que cette dernière doit jouer dans la construction d'une Francophonie forte, prospère, multiculturelle, politique, sociale et populaire, une Francophonie au service du développement. Il estime que le moment est venu de rompre avec les pratiques du passé consistant à adopter des politiques nationales de jeunesse sans qu'elles soient accompagnées de financements appropriés. Faisant observer que les jeunes d'aujourd'hui sont de plus en plus conscients des problèmes de développement de leurs pays, il invite la Francophonie à prendre en compte l'action des mouvements de jeunesse et des sports dans le développement durable, dans la lutte contre la pandémie du sida, le paludisme, la toxicomanie, ainsi que dans la promotion de la langue française et de la diversité culturelle.

Pour ne pas être surpris par le comportement des jeunes, dicté par une période de forte récession économique qui crée leur désarroi, il invite à méditer fortement sur ces questions. Il rappelle que les actions que réalise la Conféjes en direction des jeunes francophones depuis plus de quarante ans portent sur la lutte contre les conduites addictives des jeunes, le dopage dans le sport, le VIH/sida, l'émigration clandestine, la promotion de la langue française dans les instances sportives et de jeunesse, l'insertion des jeunes et la formation à l'entrepreneuriat, l'appui aux jeunes des pays en difficulté tel Haïti, le sport de haut niveau, le sport à l'école, le sport pour handicapés et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, il informe l'assemblée que N'Djamena accueillera, les 24 et 25 mars prochains, la 33^e Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports, qui aura pour thème : « les TIC et les politiques nationales de la jeunesse et des sports ». Le résultat de leurs réflexions sur ce thème constituera leur contribution à la volonté « *d'aider les pays du Sud à intégrer l'économie numérique mondiale* » mentionnée dans le projet de déclaration de Montreux.

La présidente remercie les intervenants pour leurs exposés, qui témoignent de la vitalité de la coopération francophone mais qui soulignent aussi les efforts à déployer pour renforcer davantage son efficacité et sa présence sur le terrain, au service des populations.

4. Débats sur les points 2 et 3

La présidente ouvre les débats sur les conclusions du CPF présentées par le Secrétaire général ainsi que sur les questions soulevées par les exposés de l'OIF, des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes.

À l'occasion de ces échanges, **les intervenants** ont tous remercié les autorités et le peuple suisses pour leur accueil chaleureux et pour l'excellente organisation des assises de Montreux. Des félicitations ont également été adressées au Secrétaire général pour le rayonnement qu'il a su imprimer à la Francophonie ainsi que pour l'autorité et la sagesse avec lesquels il préside aux destinées de l'Organisation.

En ce 40^e anniversaire de l'OIF, **le ministre des Affaires étrangères et européennes de la France** exprime sa satisfaction que l'Organisation ait fait le choix de l'ambition, celui d'élargir son projet initial pour porter des combats politiques et peser sur les reconfigurations du monde. À cet égard, il adresse trois messages, le premier étant d'avoir confiance dans les propres forces de l'espace francophone. Il relève que le dernier rapport de l'OIF sur la langue française dans le monde témoigne de ce que la francophonie, loin de décliner, progresse, avec 220 millions de locuteurs dans le monde, le français étant la langue officielle ou de travail dans 32 États. Il note que le français est la troisième langue la plus présente sur Internet et la deuxième langue, après l'anglais, à être enseignée mondialement. Il se réjouit que l'Afrique – où vivent la moitié des francophones – ait pris le train de la mondialisation. Enfin, il considère que la Francophonie ne continuera à progresser que si elle est ouverte à la créativité linguistique, aux vecteurs de communication globale, aux autres langues – y compris l'anglais –, aux autres cultures et aux grands débats qui agitent la planète. Évoquant des écrivains tels qu'Édouard Glissant, Jean-Marie Le Clézio, Nancy Houston ou Tahar Ben Jelloun, qui réclamaient une « littérature-monde » en français, il plaide pour cette littérature qui ne connaîtrait « d'autres frontières que celles de l'esprit ».

Son deuxième message concerne les résultats attendus du Sommet de Montreux, en particulier sur les trois enjeux inscrits à l'ordre du jour : le développement durable, la gouvernance mondiale, la langue française. S'agissant de la promotion de la langue française, il invite à une mobilisation générale pour demander à l'ONU, dont un tiers des membres est francophone, le strict respect de cette langue comme langue officielle et de travail, et le renforcement de la participation des effectifs francophones aux opérations de maintien de la paix. Concernant la réforme de la gouvernance mondiale, il rappelle que sous la pression de la crise financière, le Sommet de Québec avait lancé l'idée de sommets financiers – dont est issu le G20 – et marqué une avancée sans précédent dans la solidarité francophone. Il mentionne que dans quelques jours, la France prendra la présidence du G20, avant de prendre celle du G8 en janvier 2011, et qu'elle veillera à ce que soient prises en compte les préoccupations de la Francophonie. Alors que se multiplient les forums internationaux, il appelle à rester vigilants à l'articulation entre les différentes enceintes et au rôle prééminent qui doit revenir aux Nations Unies. À cet égard, il plaide pour une réforme de l'ONU, en particulier celle du Conseil de sécurité. Considérant par ailleurs que la Francophonie a une valeur à exprimer en matière de développement durable, il souligne l'importance d'adopter des positions communes sur les sujets qui en relèvent. À la veille du Sommet de Cancún, il propose que les États membres se prononcent en faveur d'un texte juridiquement contraignant pour remplacer la Convention des Nations Unies sur le changement climatique. De même, un mois après le Sommet de New York sur les OMD, il invite à confirmer la volonté de trouver des financements innovants pour le développement.

Son troisième message consiste à affirmer que la Francophonie est et restera une priorité de la politique étrangère de la France. La nomination comme représentant personnel du président de la République de l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin en témoigne. En témoigne également la création à Paris, avenue Bosquet, de la Maison de la Francophonie, qui accueillera sous peu le Secrétaire général et ses collaborateurs. Les efforts de la diplomatie culturelle française pour promouvoir le français dans le monde illustrent par ailleurs la priorité donnée à la francophonie. Ce souci est au cœur de la grande réforme qui va conduire à la création, en

janvier prochain, de l'Institut français, agence culturelle qui aura notamment pour mission de développer la langue française dans le monde. Le ministre conclut en exhortant les États et gouvernements membres à défendre et à promouvoir les valeurs de la Francophonie, en particulier dans les enceintes internationales, comme le fait avec talent le Président Diouf, dont il espère vivement la réélection comme Secrétaire général de la Francophonie.

Le représentant personnel de l'Ex-République yougoslave de Macédoine rend hommage aux pères fondateurs de la Francophonie qui, par leur vision et leur énergie, ont su unir les pays qui ont le français en partage autour des grands acquis de l'humanité comme la liberté, la paix, la démocratie, la solidarité, tout en restant soucieux de la préservation de leur diversité. Rappelant que son pays a, depuis 2006, pris la place qu'il mérite dans la grande famille francophone, il annonce qu'à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Organisation, des manifestations culturelles ont marqué la Journée internationale de la Francophonie et que le président de la République a rendu hommage à tous ceux qui ont œuvré en Ex-République yougoslave de Macédoine depuis des décennies pour perpétuer cette tradition francophone historique. Il souligne que le gouvernement macédonien s'efforce d'affirmer la langue française dans les enceintes internationales, notamment dans le cadre de la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de l'Europe que son pays assure actuellement. Partageant les valeurs et principes qui fondent l'action de l'OIF, il l'encourage à consacrer encore plus d'énergie dans la préservation et la promotion de la diversité culturelle et linguistique des pays membres. À cet égard, il souscrit entièrement aux visions du Secrétaire général, qui estime que les identités linguistiques et culturelles constituent l'un des grands enjeux de ce siècle. Il adresse ses félicitations à la Suisse et à tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration du projet de déclaration de Montreux. Il termine en saluant l'élargissement de la famille francophone.

Le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication du Burkina Faso approuve la nomination du Général Sangaré à la présidence de la Commission électorale nationale indépendante de Guinée et espère que cette décision permettra de sortir le processus électoral de l'imbroglie dans lequel il se trouve. Il se réjouit de cette nomination, qui traduit l'efficacité de l'OIF dans l'accompagnement des élections conformément aux déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. Au regard des tensions qui persistent en Guinée et nonobstant les différentes interventions, dont celle du Président Blaise Compaoré, il suggère que la CMF lance un appel à tous les acteurs guinéens afin qu'ils œuvrent à la tenue d'une élection libre, transparente et apaisée. Il se réjouit du chemin parcouru par l'Organisation sous la présidence canadienne depuis le Sommet de Québec et rend hommage au Canada-Québec, dont la présidence de la Commission de coopération et de programmation a permis l'adoption, en décembre 2009, d'une nouvelle programmation quadriennale innovante, efficace et tournée vers les grands défis. Le projet de déclaration de Montreux lui donne pleine satisfaction, tout comme les projets de résolutions, principalement ceux visant à éradiquer les fléaux de la criminalité transfrontalière et à interdire la vente illicite de médicaments falsifiés. Concernant les demandes d'adhésion, il fait part de son souhait que la Gambie puisse rejoindre les rangs de la Francophonie.

Évoquant la célébration du cinquantenaire des Indépendances africaines, il relève que le bilan établi fait ressortir de grands progrès réalisés dans différents secteurs. Il constate néanmoins que beaucoup reste à faire dans le domaine économique et social, où la Francophonie doit davantage déployer sa coopération en termes d'expertise ou de financement de programmes destinés aux populations. Il signale la réussite du Forum Africallia, qui a réuni en mai 2010 à Ouagadougou plus de trois cents hommes d'affaires venus de tous les continents. Il mentionne aussi l'accueil dans son pays de la 3^e Conférence de l'Association internationale francophone des aînés autour du thème du patrimoine immatériel et des pratiques sociales, qui sont autant de valeurs partagées de l'espace francophone. La pertinence des réflexions menées l'amène à suggérer que l'OIF en fasse un opérateur, du moins un conseil international spécialisé dans les questions sociales, afin d'établir un dialogue permanent entre les générations.

Au sujet de la promotion de la langue française, il relève l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre le Vade-mecum pour l'utilisation du français dans les organisations internationales. Il juge tout aussi nécessaire que l'OIF et les opérateurs accompagnent les systèmes éducatifs

et la formation dans les pays du Sud, tout en encourageant la mise en place de stratégies efficaces de promotion de la langue française. L'étude d'impact de la langue française sur le développement menée par le Burkina Faso participe de cette dynamique, de même que la régionalisation de la Francophonie par la création de clubs de jeunesse scolaires et étudiants chargés d'en promouvoir les idéaux et les valeurs. La création de maisons des savoirs au Burkina Faso, inaugurées en mai 2010, concourent à renforcer les efforts nationaux pour la promotion et la valorisation du français. Le ministre burkinabé encourage l'Université Senghor à poursuivre ses efforts en matière de mobilité universitaire et relève que ses étudiants sont reçus régulièrement à Ouagadougou. Il rend hommage à la secrétaire générale de la Confémen, M^{me} Hima, dont le mandat est arrivé à terme et termine par une pensée pieuse pour Haïti.

Pour **le représentant de la Bulgarie**, le dialogue intense et dynamique de l'OIF avec les organisations internationales et non gouvernementales fait partie des grandes acquisitions de la Francophonie dont le mérite revient au Secrétaire général, qu'il félicite pour l'envergure qu'il a donnée au volet politique de la Francophonie. À cet égard, il l'assure de la confiance et de l'appui de sa délégation pour le renouvellement de son mandat à la tête de l'Organisation. Il remercie également l'Administrateur de l'OIF pour son engagement pour une gestion transparente de l'OIF. Il appuie le projet de déclaration de Montreux, qui correspond à la nouvelle maturité de l'Organisation et à l'affirmation de sa responsabilité géopolitique devant les défis de la globalisation. S'agissant des demandes d'adhésion, il rappelle que la Bulgarie s'est toujours déclarée en faveur d'une politique d'ouverture suivant des critères clairs. Convaincu que l'élargissement du pôle est-européen de la Francophonie lui apportera une nouvelle dynamique, il est favorable à l'adhésion de l'Estonie, pays membre de l'Union européenne, mais aussi à celles de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro. En ce qui concerne la coopération multilatérale francophone, il souligne deux mots clés : échanges et solidarité. A cet égard, illustrant l'engagement de son pays en matière de coopération, il indique que dix étudiants haïtiens ont reçu une bourse de l'Unesco financée par le gouvernement bulgare pour poursuivre leurs études à l'Ifag à Sofia. Il mentionne également l'organisation d'un séminaire pour faire le bilan des instances d'autorégulation dans l'espace francophone des médias qui a réuni une trentaine de personnalités du journalisme francophone à Sofia du 27 au 29 septembre 2010. Enfin, il note que les échanges avec les pays du Sud ont permis de raviver d'anciennes amitiés avec les pays africains et de partager l'expérience bulgare sur les processus de transition à la démocratie.

Le ministre des Affaires étrangères du Tchad remercie l'OIF pour son appui au processus démocratique dans son pays. Se référant aux accords d'août 2007, il signale la constitution d'un gouvernement d'ouverture où l'opposition occupe des postes importants. Il annonce que la Commission électorale nationale indépendante, constituée sur une base paritaire, a élaboré un chronogramme agréé par toutes les parties qui prévoit des élections présidentielles en avril 2011 et les premières élections locales en juin. Heureux de la prise en compte par l'OIF de la préoccupation de son gouvernement quant à l'avenir du lac Tchad, menacé dans son existence, il informe la Conférence de l'organisation par la Commission du bassin du lac Tchad d'un forum intitulé « Sauvegarder le lac Tchad », qui se tiendra les 29 et 30 octobre 2010. Il signale par ailleurs les progrès dans la normalisation des relations entre son pays et le Soudan, avec la signature d'un accord et le déplacement historique du président du Tchad au Soudan en février. Il souligne à cet égard l'efficacité de l'émissaire du Secrétaire général, qu'il remercie pour l'intérêt qu'il manifeste envers son pays. Il constate avec satisfaction une amélioration de la sécurité aux frontières et le retour des troupes armées au Tchad mais relève que la question épineuse des réfugiés demeure. Il formule le souhait d'un retour prochain à la stabilité.

Le chef de délégation de la Roumanie salue la sagesse du Président Diouf dont son pays soutient la réélection à la tête de l'Organisation. Le 40^e anniversaire de l'OIF, qui n'a cessé d'évoluer tout en gardant son identité fondée sur la langue française, représente à ses yeux un moment de réflexion sur les voies à suivre pour améliorer ses capacités de réaction en réponse aux besoins de ses membres. Il souligne son devoir de répondre aux attentes face aux situations de conflit, à la persistance de la pauvreté, à la crise financière et au changement climatique. Il l'encourage à travailler dans ce sens avec l'ONU et les autres organisations internationales et

régionales. Il marque le plein soutien de sa délégation au projet de déclaration de Montreux, qui lui paraît un document équilibré, porteur de pistes d'action pour l'avenir. Il en va de même du texte de la résolution sur le 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako, qui ouvre de nouvelles perspectives pour une architecture institutionnelle renforcée. Pour la délégation roumaine, les principes de la démocratie et des droits de l'Homme, inscrits dans les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, sont les conditions indispensables de la stabilité et du développement durable dans tous les pays. Elle souligne par ailleurs l'importance de tirer profit du patrimoine de valeurs qui unissent les membres de la Francophonie pour faire aboutir les négociations sur le changement climatique à Cancún. La diversité culturelle et le multilinguisme doivent en outre rester au cœur des préoccupations de l'Organisation. Fidèle à son engagement à faire rayonner les valeurs de la Francophonie, la Roumanie poursuit le programme de bourses doctorales Eugen Ionesco initié au Sommet de Bucarest et souhaite reconduire en 2012 le programme très populaire du français dans la vie internationale en faveur du corps diplomatique et de la fonction publique. Honorée d'être le pays francophone phare des pays d'Europe centrale et orientale, la Roumanie considère que la langue française est un instrument de dialogue utile pour renforcer la stabilité dans cette région, d'où son soutien aux nouvelles demandes d'adhésion qui en proviennent.

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères du Maroc appuie l'appel du Secrétaire général à étendre la magistrature d'influence de la Francophonie, qui devrait à ses yeux être un objectif prioritaire du Sommet de Montreux. Elle souligne la prise de conscience inédite des limites de l'ordre interétatique face à la montée des défis globaux et l'importance pour l'OIF de se référencer comme un acteur crédible et audible sur la scène internationale, et de plaider en faveur la démocratisation des relations internationales. Elle indique que le Maroc, fier de son ancrage africain, est attaché à la prise en compte de chaque pays et de chaque région dans le règlement des problèmes globaux, notamment en cette période de sortie de crise. Tout en saluant les résultats louables de la coopération francophone au plan culturel, juridique ou éducatif, elle insiste sur l'importance de la coopération économique, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités des institutions et de la société civile, pour resserrer les liens entre États membres et créer un bon climat d'affaires Sud-Sud. Elle plaide en faveur du renforcement de l'appui au développement durable et de la mise en réseau de l'expertise francophone pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales énergétiques et environnementales, suivant une démarche participative et inclusive comme récemment adoptée par son pays. Elle salue la contribution pertinente de l'OIF au dernier Sommet des Nations Unies sur les OMD où le Roi du Maroc a fait un plaidoyer en faveur d'une coopération Sud-Sud agissante et d'un dialogue de haut niveau sur l'investissement en Afrique. Elle appuie également les actions en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme, notamment pour aider au retour à la légalité constitutionnelle. Elle fait observer que certaines parties de l'Afrique sont singulièrement exposées aux défis sécuritaires liés à la piraterie, au terrorisme et aux trafics de tout genre, qui ruinent les efforts de développement économique et humain, et exposent ces pays à l'instabilité. Elle appelle à la concertation francophone pour formuler des réponses pertinentes aux problèmes de la grande région du Sahel face à ces menaces suprarégionales. Elle exhorte la Francophonie à davantage de mobilisation pour attirer l'attention du monde sur la situation du peuple palestinien et pour faire aboutir une solution politique négociée de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. Enfin, constatant l'élargissement de l'OIF à l'ensemble des grandes régions du monde, elle préconise d'asseoir les bases d'une coopération Sud-Sud multiforme pour enrichir les échanges Nord-Sud existants.

Le ministre des Affaires étrangères des Seychelles renouvelle l'expression de la solidarité de son pays envers Haïti à la suite du terrible séisme qui a dévasté ce pays frère créolophone. Il approuve les thématiques de la Conférence ministérielle et du Sommet de Montreux, qui abordent les enjeux les plus brûlants de l'espace francophone, et souligne que ce XIII^e Sommet de la Francophonie se tient à un moment significatif de l'agenda international, marqué par l'examen à mi-parcours de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et par l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des Petits États insulaires en développement. Il appelle à un partenariat renforcé afin de répondre aux besoins spécifiques réitérés lors de ces deux importantes réunions et à une réflexion approfondie sur l'avenir d'une coopération francophone fondée sur une solidarité effective et qui s'assume pleinement sur le plan

international. Se référant à l'ouverture de l'Organisation et à l'amplification de sa voix grâce à l'adhésion de nouveaux pays, il fait valoir que la consolidation de sa valeur ajoutée sur la scène internationale implique un investissement accru dans la qualité et la portée de ses programmes de terrain et une meilleure coordination avec les autres organisations internationales et régionales pour éviter la duplication des efforts et l'éparpillement des moyens. La Francophonie aura besoin de ressources financières pour renforcer son impact et devra être en mesure de relever les nouveaux défis qui ne cesseront de se présenter afin d'accomplir sa mission, qui consiste selon lui à créer un espace de solidarité modèle. À cette fin, elle doit prévoir de nouvelles formes de coopération qui permettent la mise en commun et le partage d'expériences et de ressources, notamment dans le cadre d'une coopération Sud-Sud accrue et de la coopération tripartite. Enfin, la coopération multilatérale francophone doit être en mesure d'instaurer un dialogue franc et fructueux sur la problématique de la gouvernance mondiale, qui requiert le renforcement de la représentation des pays en développement et leur implication effective dans la prise de décisions. En terminant son intervention, le ministre mauricien relève que l'un des défis majeurs de l'avenir de cette coopération est celui du changement climatique. Il exhorte les États et gouvernements membres à soutenir les efforts internationaux visant un résultat plus substantiel à la réunion intergouvernementale qui se tiendra à Cancún en décembre 2010.

Le ministre de la Culture du Liban salue l'exemplarité suisse au regard des trois constantes du plurilinguisme, de la diversité et de la démocratie, auxquelles son pays est profondément attaché tant au plan national qu'international. Il estime que la famille francophone est dans ce sens un modèle, comme en témoigne la volonté d'adhésion d'un nombre toujours croissant d'États et de gouvernements appartenant à différents continents et à des cultures diverses. Il se réjouit en particulier de la candidature des Émirats arabes unis, pays avec lequel le Liban partage une vocation de dialogue et de solidarité. Il appuie les projets de déclaration et de résolutions préparés par le Comité *ad hoc* de rédaction, qui traduisent selon lui l'ambition de la Francophonie de participer aux grands débats politiques et économiques du monde actuel. Il rend hommage à l'action diplomatique du Secrétaire général et à sa contribution à la recherche de la paix et d'une vie politique apaisée, et fait valoir que la Déclaration de Bamako dont on célèbre le 10^e anniversaire constitue un levier important pour son activité. Il loue également son engagement face à la catastrophe qu'a connue Haïti et exprime le souhait que ce pays demeure prioritaire pour la coopération francophone.

En félicitant l'Administrateur de l'OIF et ses équipes pour la nouvelle programmation quadriennale, il espère qu'elle atteindra les résultats escomptés. Heureux que le Liban soit parmi les premiers pays à signer un pacte linguistique avec l'Organisation, il marque en outre son intérêt pour l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres, le projet de Volontariat francophone et les actions portant sur les dispositifs nationaux d'évaluation de l'éducation et le rôle de l'État comme régulateur du système éducatif. Le Liban souhaite rester une plateforme importante de la francophonie, s'agissant notamment de l'enseignement du français en lien avec la langue arabe. En terminant, le ministre libanais salue le dynamisme du bureau régional de l'AUF de Beyrouth et la popularité toujours croissante des centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural, qui contribuent à créer le terreau de la Francophonie de l'avenir.

Le représentant de la Suisse exprime la satisfaction de sa délégation sur l'état actuel des textes destinés au Sommet, et notamment le projet de déclaration de Montreux, qui reflètent fidèlement l'intention commune d'inviter les Chefs d'État et de gouvernement à renforcer leur positionnement face aux grands défis mondiaux. En tant que pays hôte, la Suisse présente trois initiatives visant respectivement : la création, en partenariat avec l'AUF, d'un réseau d'excellence de chercheurs et d'étudiants ; le renforcement des groupes d'ambassadeurs francophones dans les capitales ; l'échange d'expériences entre États et gouvernements membres en matière de démocratie et de gouvernance en vue d'une vie politique apaisée. Parmi les sept projets de résolutions portés à l'attention de la Conférence, la Suisse salue en particulier celui portant sur la Déclaration de Bamako dont elle préconise une application encore plus rigoureuse, en se fondant sur les enseignements tirés de sa mise en œuvre. S'agissant de la coopération francophone, elle privilégie les actions en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme, de la diversité culturelle et linguistique ainsi que de l'éducation. Le représentant suisse salue le resserrement de la

programmation quadriennale effectué dans le cadre de la modernisation de l'OIF financée par son pays et par le Canada. Il tient à remercier l'Administrateur pour les efforts déployés dans ce contexte. Il salue l'intervention remarquable de la ministre haïtienne, qu'il assure de la solidarité du peuple suisse avec le peuple haïtien et de l'engagement du gouvernement suisse en faveur d'Haïti, tant au plan bilatéral que multilatéral. Il précise que les priorités bilatérales se concentrent sur l'eau potable et la sécurité alimentaire tandis que l'aide humanitaire vise la reconstruction des infrastructures sociales. Il s'agit de la plus grande action d'aide d'urgence jamais réalisée par la Suisse dont le Conseil fédéral vient de décider de prolonger et d'élargir l'engagement par une coopération au développement à long terme avec ce pays francophone.

Le représentant de Monaco approuve le projet de déclaration de Montreux, qui souligne aussi bien des défis majeurs de la gouvernance mondiale que d'innovations en matière d'éducation. Il apprécie que ce texte traite du développement durable, problématique à laquelle le Prince souverain attache une attention particulière, et qu'il détaille les engagements que les Chefs d'État et de gouvernement entendent prendre en matière de sécurité alimentaire, de changement climatique, de diversité biologique et d'accès à l'eau. Il remarque que toutes ces thématiques ont été développées avec les deux fils rouges que sont le renforcement des solidarités au sein de l'espace francophone et la dynamique de concertation francophone. Il estime qu'en systématisant ces deux aspects, la Francophonie approfondit son action sur le terrain et au sein des grands forums internationaux. Il appuie l'ensemble des projets de résolutions et plus particulièrement celle relative à la Déclaration de Bamako, dont l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement confirme que Francophonie et démocratie sont désormais indissociables. Pour le représentant monégasque, la Francophonie se caractérise aujourd'hui par sa double dimension politique et de coopération, et se doit de trouver un équilibre entre ces deux aspects. Il fait remarquer qu'en plus de ses activités politiques, telles que prévues notamment dans la Déclaration de Bamako, elle se manifeste au travers de projets visibles et porteurs d'une forte valeur ajoutée. Il considère que les centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), les maisons des savoirs, les espaces Ifadem et les campus numériques de l'AUF, réalisations emblématiques de la coopération francophone, doivent être conçus comme des lieux de coopération de terrain et jouer un rôle multiplicateur pour les autres programmes de la Francophonie, qui gagneront ainsi en visibilité et en efficacité. À cet égard, les réalisations prévues dans le cadre du plan d'action de la Francophonie en faveur d'Haïti lui paraissent exemplaires. En terminant, il se félicite de l'adoption d'une programmation quadriennale centrée sur les domaines où le savoir-faire de l'OIF est avéré. Cette démarche novatrice laisse augurer d'une mise en œuvre rigoureuse dont l'atteinte des résultats escomptés sera plus facilement mesurable grâce à la mise en place d'une comptabilité analytique. À ses yeux, c'est grâce à la modernisation de l'Organisation entreprise dans le cadre du plan de gestion stratégique qu'elle pourra répondre à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et qu'elle parviendra à multiplier les partenariats et à diversifier ses sources de financement, assurant ainsi l'avenir de la coopération multilatérale francophone.

Le ministre de la Coopération internationale et régionale de la République démocratique du Congo soutient sans réserve la reconduction du mandat du Secrétaire général dont les différents exposés démontrent le bilan positif. Il considère que l'OIF a su s'adapter et rationaliser ses actions sur le terrain, même si bon nombre de défis demeurent. Il souligne l'importance de la solidarité francophone, estimant qu'une présence active sur la scène internationale n'exclut pas les actions de proximité, notamment en matière de bonne gouvernance et de développement local. Il saisit l'occasion du 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako pour remercier l'OIF d'avoir accompagné son pays pendant la période de transition politique et électorale qui s'est déroulée il y a plus de cinq ans. À la veille d'une nouvelle période électorale, il confirme la volonté de ses autorités d'organiser ces élections de manière exemplaire, comme précédemment. Il appelle également l'attention sur les efforts réalisés pour la consolidation de la paix, de la sécurité et de l'État de droit en RDC, dont il signale qu'elle passe par la neutralisation des groupes armés étrangers qui restent sur le territoire. Il mentionne également les mesures prises par le gouvernement pour mettre fin à l'exploitation illicite des ressources naturelles. Il propose que l'intitulé du projet de résolution sur les crises et sorties de crise dans lequel son pays figure soit reformulé en faisant référence à la consolidation de la paix, de sorte que justice soit rendue aux progrès accomplis dans ce sens. Sensible à la situation d'Haïti, il approuve le projet de

résolution portant sur la reconstruction de ce pays. Il marque en outre un intérêt particulier à l'égard de la lutte contre les violences faites aux femmes et assure que son gouvernement s'engagera dans la mise en œuvre effective de toutes les résolutions prises au cours des présentes assises. Enfin, se tournant vers l'avenir, il confirme la disponibilité de la République démocratique du Congo à accueillir à Kinshasa en 2012 le prochain Sommet de la Francophonie.

Constatant que pas moins de cinq crises politiques sont survenues au sein de la communauté francophone depuis le Sommet de Québec, **le chef de délégation de la Communauté française de Belgique** en conclut que la Francophonie doit concentrer ses moyens et compétences sur la consolidation des institutions de droit en amont, à travers le renforcement de mécanismes de veille à même de donner l'alerte face aux menaces potentielles de déstabilisation. S'agissant du projet de déclaration de Montreux, il se réjouit de l'accord sur l'amendement proposé par sa délégation sur le caractère nécessairement « inclusif » de la croissance économique. Il adhère en outre à l'idée d'une mise en réseau des acteurs de l'innovation à laquelle le texte fait référence et auquel la Communauté française de Belgique est prête à contribuer. Estimant par ailleurs que la promotion de l'usage du français dans le monde passe aussi par l'organisation de grands événements internationaux en terre francophone, il annonce que la ville de Liège est candidate pour accueillir l'Exposition internationale de 2017 sur le thème « la créativité humaine pour imaginer un nouveau mode de vie durable » et espère l'appui des membres de l'OIF. Il confirme ensuite le soutien de sa délégation pour l'organisation du prochain Sommet de la Francophonie à Kinshasa et fait siennes les remarques formulées par le ministre de la Coopération internationale de la RDC s'agissant de la modification du titre de la résolution sur les situations de crise et de sortie de crise, qui doit aussi mentionner la consolidation de la paix. En ce qui concerne la priorité à donner à l'éducation, il plaide pour la poursuite concomitante des deux actions complémentaires que sont, d'une part, la formation des maîtres à travers l'Ifadem, et d'autre part, le renforcement des capacités régulatrices des États. S'agissant de la gestion de l'OIF, il prend acte d'améliorations indéniables et d'une bonne réactivité à l'égard des recommandations du commissaire aux comptes. Constatant, après l'impact positif de la réforme du barème des contributions statutaires, un redémarrage d'arriérés de contributions malgré le caractère équitable de cette réforme, il appelle à réfléchir à des procédures plus strictes de recouvrement. Enfin, il appuie la reconduction du mandat du Secrétaire général Abdou Diouf.

Selon le chef de délégation de la Belgique, le projet de déclaration reflète un bon équilibre entre les thèmes principaux du Sommet de Montreux, dont il souligne le rôle pour consolider la place de la Francophonie dans la gouvernance mondiale et accroître la participation des pays francophones aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il note que la célébration concomitante du 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako sera marquée par un projet de résolution visant à en consolider la portée. Il se réjouit en outre que le Sommet mette parallèlement l'accent sur la solidarité francophone en faveur du développement durable, particulièrement face aux grands défis de la sécurité alimentaire, du changement climatique et de la diversité biologique, et que les Chefs d'État et de gouvernement y réitérent leur volonté de promouvoir la langue française et le multilinguisme. S'agissant des OMP, il tient à rappeler, qu'outre sa participation à plusieurs opérations de ce type, la Belgique contribue au renforcement des capacités d'États africains francophones à y participer. C'est ainsi que la Défense nationale belge prend part depuis 2009 aux séminaires de formation organisés dans ce sens par l'OIF et le Canada. Le représentant belge fait ensuite observer l'interdépendance des trois pôles de la gouvernance globale, politique et économique que constituent la sécurité, les droits de l'Homme et le développement. À cet égard, il exprime la satisfaction de sa délégation que les projets de déclaration et de résolutions illustrent les convictions partagées par tous les membres de l'Organisation, qui sont d'autant plus pertinentes que la Francophonie regroupe une diversité représentative d'États et de gouvernements, grands et petits, pauvres et riches, et qui sont présents sur les cinq continents. Il se réjouit que les pays membres souhaitent assumer leurs propres responsabilités au niveau de la gouvernance mondiale et des actions onusiennes de maintien de la paix, tout en apportant leurs propres réponses aux nombreux défis qu'ils rencontrent sur le chemin du développement durable. En terminant, il réitère le soutien de son pays à la tenue du prochain Sommet de la Francophonie à Kinshasa en 2012.

Le ministre des Affaires étrangères de Maurice est d'avis que la Francophonie se doit d'élargir son espace politique et économique pour contribuer à une meilleure gouvernance au niveau mondial. Il appelle à faire preuve de créativité pour impulser une nouvelle vision politique et rejoint les propos du ministre français appelant à plus d'ambition et d'audace. Il souligne la nécessité d'accélérer le processus de réforme des institutions financières multilatérales pour y assurer une meilleure représentativité. Il appelle plus particulièrement à défendre les Petits États insulaires en développement et à donner une nouvelle approche politique aux biens publics communs : la politique marine, l'espace aérien et le développement soutenu, par exemple, ce qui ne peut se faire en l'absence de moyens. Il espère que les États membres de la Francophonie, à travers les accords de Copenhague dégageront les moyens nécessaires pour aider les PEID, qui sont les plus vulnérables. À cet égard, il salue le projet de résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti. Il attire également l'attention sur l'importance de l'approche régionale pour répondre aux exigences des États et gouvernements membres à travers une répartition judicieuse des moyens, estimant que les Objectifs du millénaire pour le développement peuvent être atteints à travers l'éducation et la recherche. Au niveau de l'économie mondiale, il constate une volonté d'honorer les engagements pris mais exhorte à ce que les paroles soient traduites en actes. Parmi les grands défis qui figurent dans les projets de résolutions destinés au Sommet, il mentionne le problème de la piraterie dans la région de l'océan Indien et du golfe d'Aden, qui remet en cause les politiques d'intégration régionale et réduit les possibilités de stabilité politique et économique. Il évoque en outre le climat politique d'incertitude pour toute la région de l'océan Indien lié à la crise politique de Madagascar, qui doit trouver une solution interne. À cet égard, il salue le travail remarquable effectué par la société civile. Estimant que la Francophonie a un rôle prépondérant à jouer pour aider Madagascar à sortir de cette situation difficile, il l'invite à conjuguer ses efforts avec ceux de la communauté internationale dans ce sens.

Le ministre des Affaires étrangères du Sénégal souligne l'importance du thème « Défis et visions d'avenir pour la Francophonie », qui renvoie aux préoccupations partagées face aux questions telles que le changement climatique, la diversité biologique, la gouvernance mondiale, les pandémies et la sécurité alimentaire. Estimant que la Francophonie a un rôle à jouer pour aider à relever ces défis majeurs, il souligne la nécessité d'avancées significatives vers les OMD. Il mentionne les résultats encourageants obtenus au Sénégal ces dernières années en matière d'éducation et dans la lutte contre le VIH/sida, ce dont témoignent un taux d'alphabétisation de plus de 80% et un taux de prévalence de moins de 1%. Il évoque aussi une initiative permettant de réduire considérablement le taux de mortalité maternelle et infantile. Soucieux du renforcement de la solidarité économique au sein de l'Organisation, il préconise la promotion de rencontres entre hommes d'affaires ainsi que de financements innovants parallèlement à la coopération traditionnelle. Convaincu que l'OIF doit renforcer sa collaboration avec les autres organisations internationales et régionales pour renforcer sa visibilité, il invite à œuvrer à l'émergence d'une gouvernance mondiale équitable qui prenne en compte les pays les plus vulnérables. Il constate que la langue française accuse un recul qui oblige à renforcer les actions déployées pour préserver ce riche héritage à travers le maintien de sa vitalité. Il s'agit pour lui d'assurer sa pérennité, son rayonnement et sa promotion comme outil de communication internationale. Tout en saluant les avancées notables enregistrées, dans le domaine audiovisuel notamment, il souligne l'urgence de s'employer à rendre ces progrès irréversibles et à faire en sorte que la langue française soit utilisée plus et mieux dans la recherche, l'innovation et les technologies de l'information et de la communication. Il annonce que le Sénégal abritera en novembre les festivités du 50^e anniversaire de la Confémen. Enfin, il signale que le Sénégal, soucieux de poser des gestes concrets, a accueilli tout récemment 163 étudiants haïtiens pour venir en aide à ce pays frère éprouvé.

Le ministre de la Francophonie du Canada rappelle qu'en septembre, tous les pays ont renouvelé leur engagement envers l'atteinte des OMD. En soulignant la responsabilité des pays donateurs et des partenaires des pays en développement, elle espère que l'initiative lancée par le gouvernement canadien en matière de santé maternelle et infantile contribue à l'atteinte de ces objectifs. Elle évoque les rencontres du G8 et du G20 présidées par le Canada et axées sur la recherche d'une plus grande stabilité financière et d'une croissance économique équilibrée. Elle fait valoir que la Francophonie, qui a de grandes ambitions, ne dispose que de moyens modestes, ce qui doit l'inciter à bien définir ses priorités, à agir là où elle peut démontrer une valeur ajoutée et

à mobiliser des financements extérieurs pour optimiser son action. Convaincue que la solidarité doit rester au cœur de l'action francophone, à l'exemple du soutien à Haïti, elle précise que les interventions du Canada en faveur de ce pays correspondent aux priorités du plan d'action du gouvernement haïtien et invite tous les acteurs de la reconstruction à faire de même. Elle rappelle que la coopération multilatérale francophone doit, de plus, être fondée sur l'efficacité. Enfin, ayant félicité le Secrétaire général et l'Administrateur pour les réformes entreprises pour améliorer la gestion de l'OIF et accroître son efficacité, elle les encourage à persévérer dans cette voie. Au sujet du projet de déclaration de Montreux, dont sa délégation est globalement satisfaite, elle exprime une réserve sur l'expression « dans toutes ses clauses » au paragraphe 17 car elle craint que cette mention ne restreigne la marge de manœuvre des négociateurs pour trouver une solution au conflit entre Palestiniens et Israéliens. Elle émet aussi une réserve sur le paragraphe 34 relatif au droit à l'eau, se fondant sur l'abstention du Canada et d'autres États membres lors du vote de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit et l'accès à l'eau potable. Elle estime que, faute de consensus international sur les aspects fondamentaux, le champ d'application ou la teneur d'un tel droit, il est trop tôt pour en proclamer l'existence. Le Canada pourrait toutefois lever sa réserve si des modifications mineures étaient apportées à ce paragraphe.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Togo souligne les efforts déployés pour l'organisation des élections présidentielles de mars 2010 dont l'heureuse issue a été saluée par la communauté internationale. Il atteste de l'engagement de son gouvernement pour répondre aux aspirations légitimes de la population, résumées en trois mots : paix, sécurité, bien-être. Réélu pour un mandat de cinq ans, le Président Faure Gnassingbé, qui s'attèle à la reconstruction du pays après la plus longue crise sociopolitique de son histoire, a lancé un appel à toutes les bonnes volontés. La formation d'un gouvernement d'ouverture avec l'intégration des membres du principal parti d'opposition et la conclusion, le 26 mai 2010, d'un accord historique entre la majorité présidentielle et ce parti viennent renforcer les dispositions de l'Accord politique global du 20 août 2006. Convaincu qu'une gouvernance mondiale efficace, légitime et inclusive est indispensable pour le développement, le ministre togolais note que la Francophonie comprend deux membres du G8, qui peuvent relayer les positions de la communauté francophone auprès de cette instance et du G20. Poursuivant sur la lancée de Québec, le Sommet de Montreux doit selon lui être en mesure de peser sur la réforme de la gouvernance économique mondiale à laquelle la Francophonie peut apporter sa contribution. Il appelle à assurer le suivi du Sommet de Québec, qui avait recommandé de garantir la stabilité du système financier international en approfondissant les réformes de la régulation financière. Convaincu que la présence de l'Afrique dans la gouvernance du monde passe par une Francophonie institutionnelle forte, il cite le Secrétaire général qui évoquait, devant l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Dakar : « *un impératif géopolitique, géoéconomique, géoculturel qui engage la responsabilité de tous* ». Il appelle à une collaboration accrue avec les organisations régionales et à poursuivre l'objectif de faire entendre la voix de l'Afrique dans les organisations internationales, de faire valoir ses intérêts dans les négociations et de lui permettre de jouer sa partition dans l'avènement d'un nouvel ordre mondial.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali se réjouit que le rapport du Secrétaire général mette en exergue la Déclaration de Bamako à l'occasion du 10^e anniversaire de son adoption dans la capitale malienne. Il relève avec satisfaction que l'adoption du projet de résolution qui lui est consacré permettra de poursuivre et d'amplifier l'action de l'OIF en faveur de :

- la consolidation de l'État de droit dans l'espace francophone à travers le renforcement du rôle des parlements des pays membres dans leur fonction normative et de contrôle démocratique ;
- la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

À cet égard, il indique que le Mali est honoré par le choix du Général Siaka Sangaré pour présider la Commission électorale indépendante guinéenne et qu'il continuera d'appuyer pleinement les efforts régionaux et internationaux en Guinée. Il invite la Conférence à adopter une résolution pour apporter le plein soutien de l'Organisation au processus électoral dans ce pays. En louant la

pertinence et l'actualité de la Déclaration de Bamako, emblématique de l'engagement de la Francophonie, il préconise d'intensifier l'action en faveur d'une vie politique apaisée, la mise en place et le bon fonctionnement de mécanismes adaptés susceptibles de contribuer à l'ancrage durable de la démocratie dans l'espace francophone. Il prône en outre la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme, qui témoigne de l'attachement aux valeurs démocratiques. Enfin, il plaide pour la mise en œuvre renforcée des mécanismes de prévention, de règlement des crises et conflits, et de consolidation de la paix. En terminant, il soutient les projets de déclaration et de résolutions sous examen, notamment celui relatif aux actes terroristes pour lequel le Mali soumettra quelques amendements.

La cheffe de délégation de l'Égypte souligne certains points du projet de déclaration qui lui paraissent les plus importants, à commencer par le renforcement de la solidarité en matière de santé, de sécurité alimentaire, de promotion des droits de l'Homme et de la démocratie. La solidarité francophone s'exprime aussi à travers l'assistance humanitaire, comme dans le cas du séisme qui a frappé Haïti. Pour l'Égypte, la vocation première de l'OIF est la coopération au sein de la famille francophone à travers l'outil de la langue française, car les sujets ayant une dimension hautement politique sont débattus au sein d'autres instances telles que l'ONU, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, etc. Elle tient en outre à ce que toute initiative prise au sein de l'OIF soit conforme aux principes fondamentaux du droit international, particulièrement ceux relatifs au respect de la souveraineté nationale des États et à la non-ingérence dans leurs affaires internes, ce qui ne l'empêche pas de s'exprimer sur certains sujets négociés dans ces enceintes politiques telle la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle estime que cette réforme doit refléter l'émergence de forces politiques qui n'avaient pas la chance d'être présentes après la Seconde guerre mondiale. Consciente que le droit de vivre en paix et en sécurité est un des droits humains, l'Égypte est attachée au développement d'une culture de la paix au sein de l'espace francophone et au renforcement des capacités des États qui participent aux opérations de maintien de la paix. L'Égypte, qui en est l'un des principaux contributeurs, abritera en janvier 2011 une conférence sur la participation francophone aux OMP organisée par le Centre régional de maintien de la paix en Afrique et l'OIF. Elle rejoint la position du Maroc sur la situation de la ville de Jérusalem, qui requiert le soutien de la Francophonie. En terminant, elle se réjouit de la tenue du prochain sommet à Kinshasa et salue l'arrivée d'un nouveau pays arabe au sein de la Francophonie. Elle appuie la réélection du Secrétaire général. Enfin, elle salue la gestion de l'Administrateur de l'OIF et sa vision réaliste et pragmatique de la coopération au sein de l'Organisation.

Évoquant la situation haïtienne, **la ministre responsable de la Francophonie du Québec** annonce que son gouvernement entend, à sa mesure, accompagner les acteurs haïtiens dans la reconstruction qui se met en place, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, de la réadaptation physique et de l'entrepreneuriat. Elle signale le dépôt d'un projet de résolution conjointement avec Haïti. Tout en appuyant la recommandation en faveur de l'adhésion de cinq nouveaux membres observateurs, elle attire l'attention sur le fait que, si les chefs d'État et de gouvernement l'approuvent, plus du quart des membres de l'OIF auront le statut d'observateur au sortir du Sommet de Montreux. Il lui paraît essentiel de consacrer plus d'efforts pour faire en sorte que ces nouveaux membres contribuent aux idéaux de la Francophonie. C'est pourquoi le Canada-Québec se propose pour animer la nécessaire réflexion sur les règles d'appartenance à la Francophonie. L'année 2010 marquant aussi le 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako, la ministre souligne que l'OIF s'appuie sur un dispositif unique qui repose sur une quinzaine de réseaux institutionnels. Elle annonce la mise sur pied d'un nouveau réseau de compétences électorales francophones, qui sera une pièce essentielle du dispositif. Le gouvernement du Québec, qui en a fortement encouragé la création, entend soutenir la réalisation d'outils technologiques, dont un portail, qui favoriseront les échanges entre les institutions électorales et les experts du domaine. La ministre se réjouit par ailleurs que le projet de déclaration appelle à la mobilisation des États sur la question du changement climatique à l'aube de la Conférence de Cancún. À ce sujet, elle salue l'apport de l'IEPF dans l'organisation à Montréal, en septembre dernier, de la première concertation des ministres responsables de l'Énergie de la Francophonie. Considérant que l'année 2010 marque aussi une étape importante dans la mise en œuvre des réformes engagées par l'OIF, elle souligne le travail remarquable effectué

sous la direction de l'administrateur et exprime l'appui de sa délégation à la reconduction du mandat du Secrétaire général. Elle se réjouit de l'adoption d'une nouvelle programmation quadriennale et encourage les opérateurs à conjuguer leurs efforts vers des objectifs communs.

La ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine du Niger joint sa voix aux intervenants précédents qui ont souhaité la réélection du Secrétaire général Abdou Diouf, en raison de son engagement et de l'impulsion qu'il a su donner à la Francophonie, qui occupe aujourd'hui une place maîtresse dans le concert des organisations internationales. L'OIF a en effet su se mettre à l'écoute des populations et être à leurs côtés dans la recherche des solutions à leurs problèmes. Tel a été le cas du Niger, dans l'accompagnement du processus de restauration de la démocratie et de l'État de droit initié par le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie. Le Niger est reconnaissant à l'OIF pour son appréciation objective et pragmatique du processus politique engagé depuis le 18 février 2010, pour l'accompagnement pour l'audit du fichier électoral et l'assistance dans la préparation de l'élaboration du rapport du Niger à l'Examen périodique universel au Conseil des droits de l'Homme. Souscrivant au projet de résolution sur les situations de crise ou de sortie de crise dans l'espace francophone, la ministre réaffirme la détermination du chef de l'État nigérien à mener à bien le processus électoral dans les délais prévus, soit :

- le 31 octobre 2010, référendum constitutionnel ;
- le 8 janvier 2011, élections locales et régionales ;
- le 31 janvier 2011, premier tour des élections présidentielle et législative.

Aujourd'hui, la plus grande préoccupation du Niger, outre l'insécurité alimentaire, est la question sécuritaire. En effet, ces deux dernières années, le Niger a été victime de plusieurs attaques terroristes, la dernière en date étant l'enlèvement de sept ressortissants étrangers. Des initiatives nationales sont prises pour faire face à ce fléau majeur, aveugle et injustifiable qu'est le terrorisme. Le Niger est conscient que la lutte contre le terrorisme ne peut être efficace que si elle est coordonnée et menée par l'ensemble des pays concernés. Aussi, en soulignant que la solidarité entre les États, la mise en commun des politiques et des moyens sont indispensables à la réussite de cette lutte, la ministre nigérienne exhorte la famille francophone à adopter d'ores et déjà le projet de résolution sur les actes terroristes. De par la vision qu'elle porte d'une Francophonie pragmatique mais néanmoins ambitieuse, apte à relever les défis d'aujourd'hui et de demain, elle ne peut qu'adhérer au projet de déclaration de Montreux. Elle exprime à l'ensemble des États et gouvernements membres la reconnaissance de son pays pour la confiance accordée à sa compatriote, M^{me} Adiza Hima, au cours de deux mandats successifs comme Secrétaire générale de la Confémen.

Le chef de délégation du Laos appuie les demandes d'adhésion et se réjouit d'accueillir de nouveaux membres au sein de la Francophonie. Il prend note de la recommandation du CPF visant à engager une réflexion sur la révision des textes relatifs aux modalités d'adhésion mais rappelle que cette question a déjà été traitée à Québec : la décision de la CMF en la matière avait été entérinée par le Sommet, affirmant que la Francophonie ne peut pas tourner le dos à sa vocation première, telle que voulue par ses pères fondateurs. Il salue l'excellent travail accompli par le Comité *ad hoc* de rédaction des textes destinés au Sommet présidé par la Suisse, qui est parvenu à un texte de consensus sur le projet de déclaration de Montreux, auquel il s'associe. Il félicite les auteurs des projets de résolutions dont il recommande sans réserve la transmission au Sommet pour décision et saisit cette occasion pour assurer Haïti du soutien du Laos dans son processus de reconstruction. S'agissant du projet de résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption, il réitère toutefois la réserve déjà exprimée par son pays en 2000 lors de l'adoption de la Déclaration de Bamako, au motif que la démocratie et le multipartisme sont deux notions différentes et que les voies pour parvenir à la démocratie doivent être définies par les peuples en fonction de leurs spécificités culturelles, historiques et socioéconomiques. La position du Laos sur ce point demeure inchangée car elle est inspirée par sa constitution elle-même. Il n'en salue pas moins les bons résultats obtenus depuis dix ans dans la mise en application du dispositif de Bamako, bien qu'elle se heurte parfois à des difficultés. De plus en plus ouvert à la coopération internationale en vue du développement du

pays, le Laos cherche à consolider les organes administratifs, législatifs et judiciaires, qui sont les piliers de l'État de droit. Plusieurs séminaires associant des parlementaires laotiens, vietnamiens, cambodgiens et francophones ont par ailleurs été organisés à Vientiane avec l'APF pour rechercher une compréhension mutuelle.

En ce moment historique du 40^e anniversaire de l'OIF, **le chef de délégation du Vietnam** se réjouit que l'Organisation soit devenue un acteur important sur la scène internationale. Il salue les efforts du Secrétaire général et de l'Administrateur ainsi que de tous les opérateurs dans la promotion de la coopération multilatérale francophone tout comme dans la mise en valeur des réalisations obtenues par la Francophonie depuis plusieurs décennies. Il constate que la communauté internationale est parvenue à une prise de conscience partagée du fait que la conjoncture internationale est en train de créer des conditions favorables au développement tout en faisant surgir des enjeux qui nécessitent une détermination et des actions communes. Considérant que les défis auxquels la communauté internationale est confrontée sont les mêmes que ceux auxquels les membres de la Francophonie doivent faire face, il se réjouit du thème retenu : *Défis et visions d'avenir de la coopération multilatérale francophone*. Il estime que la Francophonie doit se montrer plus ambitieuse et faire la preuve de son efficacité et de sa crédibilité. Dans cet esprit, les priorités futures de la Francophonie devraient, selon lui, cibler la prévention et la résolution des conflits au sein de l'espace francophone, la sécurité alimentaire et énergétique, la promotion de la diversité culturelle et de l'usage du français dans les pays membres comme sur la scène internationale. La délégation vietnamienne apprécie les efforts déployés par la Suisse et le Comité *ad hoc* qu'elle préside pour la rédaction des projets de déclaration et de résolutions destinés au Sommet de Montreux car ces textes reflètent globalement les attentes des membres de la Francophonie, définissent les grandes orientations de la communauté quant à la promotion de la paix et de la coopération au développement, et expriment la solidarité de l'Organisation avec les membres en difficulté.

Le ministre des Affaires étrangères et des Relations institutionnelles de l'Andorre salue le travail effectué par le Comité *ad hoc*, qui a permis de parvenir à un projet de déclaration qui lui paraît équilibré et marqué par des engagements forts sur des sujets tels que le rôle de la Francophonie dans la gouvernance mondiale, la solidarité et la place de la langue française. Il soutient le projet de résolution pour renforcer la coopération internationale afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée qui a été présenté par le Burkina Faso et la France. Il saisit cette occasion pour annoncer la ratification prochaine par son gouvernement de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. À l'occasion du 10^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Bamako, il lui paraît essentiel que la Francophonie s'efforce d'appliquer de façon stricte les principes relatifs au respect des droits de l'Homme, à la promotion de la démocratie et de l'État de droit, principes auxquels son pays attache une importance primordiale. Il soutient le projet de résolution y relatif, convaincu qu'il favorisera la culture démocratique. Il appuie également le projet de résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti et félicite l'OIF et l'AUF pour leurs efforts dans le domaine de l'éducation en faveur de ce pays, qu'il les encourage à poursuivre, s'agissant en particulier de la mise en place de l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres. Il indique qu'à la suite du séisme du mois de janvier dernier, son gouvernement et l'ensemble des ONG andorranes se sont mobilisés pour apporter à Haïti une aide technique et des contributions volontaires à travers l'Office de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. La participation à un projet tripartite en collaboration avec la République dominicaine pour promouvoir la reforestation de la zone frontalière entre les deux pays est actuellement à l'étude. De plus, l'Andorre soutient pleinement le document adopté à l'issue de la réunion de haut niveau sur les OMD qui s'est tenue à New York en septembre dernier. Il félicite l'OIF pour le succès du programme de centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), auquel son gouvernement apporte une contribution depuis 2005, ainsi que pour la signature prochaine de pactes linguistiques avec le Liban, les Seychelles et Sainte-Lucie.

Évoquant les élections présidentielles du 31 octobre 2010, **le ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire** tient à rassurer l'ensemble des délégations quant à la parfaite organisation de ce scrutin en vue de doter le pays de dirigeants désignés par le peuple ivoirien à travers des élections justes et transparentes. Il salue la communauté internationale et

particulièrement la Francophonie pour sa mobilisation et son soutien dans la mise en œuvre des accords politiques de Ouagadougou de mars 2007. Il plaide pour une solidarité internationale effective en vue d'une reprise économique vigoureuse. Il souligne que la Côte d'Ivoire a tenu à être présente à Montreux malgré l'actualité nationale marquée par la campagne électorale présidentielle. Cette présence témoigne de sa foi en la Francophonie et surtout de son soutien aux programmes de l'OIF, notamment au programme Clac ; il saisit l'occasion pour demander la réhabilitation du réseau de centres de lecture existant ainsi que son extension à travers tout le pays. Il annonce par ailleurs la réalisation de l'audit du Masa et les nouvelles perspectives qui se dessinent pour ce rendez-vous des arts vivants d'Afrique avec le monde. Il précise que la subvention de la Côte d'Ivoire au profit du Masa fera dorénavant l'objet d'une ligne budgétaire domiciliée auprès du ministère de la Culture et de la Francophonie afin d'éviter les lenteurs de décaissement. Il exprime sa gratitude à l'OIF pour l'appui au maintien de ce festival en Côte d'Ivoire ainsi qu'à la formation des jeunes ivoiriens. Il remercie également la Confémén pour l'appui apporté à l'évaluation du système éducatif ivoirien. Enfin, il approuve le projet de résolution sur la reconstruction d'Haïti, en se réjouissant de l'élan de solidarité francophone à l'égard de ce pays, ainsi que le projet de résolution sur la lutte contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés.

La ministre déléguée auprès du Premier ministre de Mauritanie se félicite à la perspective de l'adoption d'une résolution contre toute forme de criminalité. L'organisation terroriste qui sévit dans la zone sahélo-saharienne l'incite à demander que la Francophonie condamne le paiement de rançons et les échanges de terroristes pour la libération d'otages.

Le représentant du Cambodge se réjouit que ce XIII^e Sommet marque le 40^e anniversaire de la signature du Traité de Niamey, à l'initiative du Président Senghor du Sénégal, du Président Bourguiba de Tunisie, du Président Diouri du Niger et du Roi Sihanouk du Cambodge, traité ayant donné naissance à l'Agence de coopération culturelle et technique, devenue par la suite l'Organisation internationale de la Francophonie, laquelle agit aussi bien sur le terrain que sur la scène internationale, au service des pays ayant le français en partage. Il estime que, face aux défis mondiaux, la Francophonie est appelée à jouer un rôle majeur dans les relations internationales à travers les initiatives qu'elle prend en matière de paix, d'intervention humanitaire et de reconstruction de pays dévastés. Heureux de constater qu'après quarante ans d'existence, l'OIF continue à porter ses idéaux à travers ses États et gouvernements membres et observateurs, il est d'avis que cette langue commune, présente sur les cinq continents, est appelée inévitablement à jouer un rôle majeur dans les relations internationales au cours des années à venir. Le Cambodge invite les États à tenir leurs promesses et à intensifier leur coopération pour lutter contre la pauvreté et la faim aux côtés des pays membres qui continuent à faire face à de telles épreuves. Il plaide pour plus de générosité dans les transferts de technologies et de savoir-faire dans le secteur agricole, les énergies propres et les mesures d'adaptation au changement climatique. Il appelle à accentuer la concertation francophone, tant au sein des organisations multilatérales que dans le cadre des conférences internationales de l'OMC, du G20 ou de l'ONU. De son point de vue, la triple crise financière, alimentaire et environnementale réclame des réponses audacieuses et coordonnées, et l'OIF a un rôle essentiel à jouer pour encourager les pays membres à accélérer leurs efforts en vue de réaliser les OMD d'ici 2015. S'agissant des opérations de maintien de la paix, le Cambodge est fier de montrer sa solidarité en contribuant, avec 562 soldats et démineurs, au Soudan, au Tchad, en République centrafricaine et, récemment, au Liban, sous l'égide des forces onusiennes.

Le vice-Premier ministre de la Moldavie salue le militantisme de l'OIF en faveur de la diversité linguistique et culturelle. Il exprime la gratitude de son gouvernement pour les missions d'observation et pour l'assistance financière en vue de l'organisation des élections. Il fait part de l'inauguration de la Maison des savoirs de la Francophonie de Chisinau en janvier dernier, et signale qu'elle est la deuxième du genre dans l'espace francophone et la première en Europe centrale et orientale. Il indique que son pays milite en faveur du respect du statut de la langue française au sein des organisations internationales. A cet égard, la Moldavie fait partie des quinze pays francophones européens et compte sur l'appui de ses pairs pour favoriser l'intégration économique de la Moldavie dans le cadre du Partenariat oriental. Son pays

apprécierait également le soutien de l'Union européenne dans la négociation sur la zone de libre échange renforcée.

Le secrétaire d'État aux Affaires maghrébines, arabes et africaines de la Tunisie appuie chaleureusement la reconduction du mandat du Secrétaire général. Il se félicite de la détermination de l'OIF à intensifier ses efforts et à maintenir le cap pour cibler ses créneaux d'excellence, à savoir l'éducation, les TIC, la promotion de l'enfance, de la jeunesse et de la femme ainsi que des ressources humaines, en plus des fondamentaux qui sous-tendent l'action de la Francophonie dont la démocratie, les droits de l'Homme, la diversité culturelle et le développement durable. S'agissant de la coopération multilatérale, il cite la tenue en Tunisie, du 28 juillet au 6 août 2010, de la 3^e édition de l'École d'été de la Francophonie, sur le thème « jeunesse et diversité au service de la paix », à laquelle une centaine de jeunes francophones ont participé. Cette manifestation coïncidait avec le lancement de la célébration de l'Année internationale de la jeunesse, proclamée à l'initiative de la Tunisie.

Dans le souci d'assurer une meilleure visibilité à la Francophonie et de conforter l'esprit de solidarité entre ses pays membres, le chef de délégation tunisienne souligne l'intérêt de promouvoir une forme de coopération solidaire qui pourrait renforcer la coopération multilatérale dans l'espace francophone, à savoir la coopération triangulaire. Elle constitue, à ses yeux, une réponse aux attentes et aux besoins spécifiques de bon nombre de pays membres, désireux de tirer parti de l'expertise et du savoir-faire d'autres pays, notamment en matière de promotion de ressources humaines, mais qui se heurtent à un problème récurrent, celui du financement et de la mise en œuvre des projets et actions à mener. La Tunisie plaide pour cette forme de coopération mettant en place des synergies entre pays demandeurs de services et expertises, pays prestataires et pays donateurs, et qui répond aux objectifs des conférences internationales sur la coopération du Sud. Il s'agit d'un créneau innovant que la Francophonie pourrait adopter en vue d'accroître son rayonnement et d'amplifier sa contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement dans l'espace francophone.

Le représentant de la Centrafrique félicite le Secrétaire général et ses collaborateurs pour la qualité des documents soumis à la Conférence et notamment le rapport sur le processus électoral dans les pays en crise et en sortie de crise. En ce qui concerne la République centrafricaine, il annonce la tenue d'élections présidentielles et législatives le 23 janvier 2011 après deux reports successifs, grâce à l'accompagnement constant et indéfectible de l'OIF. Il exprime toutefois quelques inquiétudes dues à la présence de l'Armée de la libération du Seigneur, qui déstabilise le triangle RDC-Ouganda-RCA. Il lance un appel solennel aux pays frères de la sous-région pour appuyer les actions entreprises par le gouvernement centrafricain et l'OIF en préparation de ces élections. Par ailleurs, il apprécie la décision du Secrétaire général d'accepter la nomination du Général Sangaré à la tête de la Commission électorale de Guinée afin d'aider les autorités et le peuple guinéens à aller aux prochaines élections dans un climat apaisé. Il fait valoir que les demandes d'adhésion à l'OIF témoignent que la Francophonie se porte bien et inspire confiance pour construire de nouveaux partenariats. Abordant ensuite la question de la coopération économique, il présente les actions menées par son pays avec le Vietnam pour la promotion, au sein de la Francophonie, de la coopération triangulaire. Il fait part de l'accompagnement de l'OIF dans la mise en œuvre de cette coopération entre deux pays francophones qui ont établi des relations diplomatiques et qui peuvent nouer avec un tiers, pays ou organisation internationale, une coopération dans divers domaines tels que la sécurité alimentaire, la santé ou encore la formation professionnelle et technique. Il ajoute que des pays comme le Maroc et la Tunisie adhèrent à cette initiative de mutualisation des moyens. Pour terminer, il appuie le projet de résolution sur la reconstruction d'Haïti et exprime son soutien à la candidature de la RDC pour accueillir le XIV^e Sommet de la Francophonie en 2012 ainsi qu'à la reconduction du mandat du Secrétaire général Abdou Diouf.

Le vice-ministre des Affaires étrangères de l'Albanie se félicite de l'avis favorable à la demande d'adhésion de cinq nouveaux pays. Il se réjouit, en particulier, de la candidature du Monténégro et assure que l'Albanie fera de son mieux pour partager son expérience avec ses voisins. Il soutient le projet de déclaration de Montreux. Enfin, il annonce que son gouvernement,

conscient de la place qui est la sienne au sein de la Francophonie, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour rendre TV5 accessible à ses citoyens.

Au nom du Premier ministre, qui est également le ministre responsable de la Francophonie, **la représentante du Canada Nouveau-Brunswick** se félicite des efforts de modernisation de l'OIF et remercie l'Administrateur pour les initiatives innovantes et transversales mises en œuvre. Elle rappelle toutefois l'importance de continuer à développer des approches et des stratégies permettant d'atteindre les objectifs de solidarité et d'efficacité, de même qu'une action concertée et cohérente. Elle encourage l'OIF, les opérateurs et les conférences ministérielles permanentes, tout comme les États et gouvernements membres, à proposer des approches partenariales innovantes, comme la coopération tripartite, en vue d'accélérer l'atteinte des OMD. Évoquant le 50^e anniversaire de la Confémén, elle se réjouit de l'attachement des États et gouvernements à la question de l'éducation. Son gouvernement ayant eu l'occasion de travailler avec le secrétariat de la Confémén au cours des deux dernières années en tant que président en exercice, elle salue le travail de qualité de cette institution sous la direction de sa secrétaire générale, M^{me} Adiza Hima, dont le mandat arrive à terme. Estimant que l'éducation et la formation sont au cœur de tout développement économique, culturel et social, elle souligne la contribution de l'Agence universitaire de la Francophonie à l'expansion du savoir dans le monde. En conclusion, elle salue l'engagement de l'OIF à mettre en place un plan d'action en faveur des jeunes et rappelle l'importance, pour un avenir meilleur, d'une action concertée en leur faveur.

Le représentant de la Grèce salue le projet de déclaration de Montreux, qui lui paraît à la fois politique, réaliste et ambitieux.

Le ministre délégué à la Coopération internationale de Djibouti plaide pour le soutien financier de l'éducation afin que des écoles puissent être construites en Afrique et que des enseignants de qualité soient formés. En tant que seul pays francophone enclavé dans une région anglophone, il réitère l'importance de la langue française à Djibouti, qui en marque la frontière politique. Évoquant le différend avec l'Érythrée, il se félicite de l'aide apportée par le Qatar dans la dynamique de dialogue en faveur de la paix. Concernant les nouvelles adhésions, il salue tous les pays qui vont entrer dans l'espace francophone et espère que la Gambie pourra les rejoindre. Il lance un appel aux nouveaux adhérents pour les soutenir dans leur ambition de concrétiser les objectifs de la Déclaration de Bamako. Il souhaite voir plus de Hongrois, de Chypriotes, d'Arméniens et autres nationalités dans les missions d'observation des élections, entre autres missions. Par ailleurs, il soutient la décision du Secrétaire général en faveur de la mise à disposition du Général Sangaré pour assurer la présidence de la Commission électorale nationale indépendante guinéenne. En terminant, il soutient pleinement la reconduction du mandat du Secrétaire général.

À son tour, **le ministre de l'Éducation nationale du Rwanda** soutient la reconduction du mandat du Secrétaire général. Il rappelle que son pays est membre fondateur de la Francophonie et qu'il entend le rester. Il saisit cette occasion pour remercier l'Organisation d'avoir accompagné le Rwanda dans son parcours de reconstruction sociale, politique et économique à la suite du génocide de 1994, s'agissant plus particulièrement des consultations électorales dont les récentes élections présidentielles. Il soutient le projet de déclaration de Montreux et assure que le Rwanda compte apporter sa contribution à la mise en œuvre de toutes les résolutions qui seront adoptées par le Sommet. Il joint sa voix à celle du représentant de la République démocratique du Congo, estimant que ce pays, qui se prépare à organiser des élections et à accueillir le XIV^e Sommet de la Francophonie, ne devrait plus figurer sur la liste des pays en crise ou en sortie de crise car il est parvenu à l'étape de la consolidation de la paix. Évoquant ensuite les opérations de maintien de la paix, il souligne qu'avec plus de 3 500 casques bleus au Soudan, le Rwanda est le plus grand contributeur de troupes dans le cadre des missions onusiennes dans ce pays. Il se félicite du comportement exemplaire de ces troupes, qui démentent certaines allégations. Le gouvernement rwandais est par ailleurs fermement engagé dans la promotion de la femme, la lutte contre la corruption, l'avancée des Objectifs du millénaire pour le développement ainsi que la protection de l'environnement. En terminant son intervention, le ministre indique que l'histoire et la géographie du Rwanda l'ont

conduit à adopter, aux côtés du kinyarwanda, l'anglais et le français comme langues officielles, à l'instar d'autres pays membres, ce qui en fait un terrain privilégié de la diversité culturelle.

À l'issue des débats, **la présidente** annonce un nouveau paragraphe du projet de déclaration concernant la République démocratique du Congo et précise que le titre du projet de résolution sur les situations de crise et de sortie de crise sera complété. Elle prend acte des réserves du Canada sur les paragraphes 17 et 34 ainsi que de celles du Laos et du Vietnam, fondées sur des réserves antérieures concernant la Déclaration de Bamako. Elle propose de débattre en fin de séance du nouveau projet de résolution sur la Guinée déposé par le Mali.

5. Débat sur la place de la langue française dans les organisations internationales

La présidente annonce que deux éminents intervenants ont accepté de faire part de leurs réflexions et des pratiques au sein de leurs organisations respectives en ce qui concerne la langue française. Elle les remercie d'avoir bien voulu partager leur expérience.

5.1 Interventions

- **M. Édouard Dayan, Directeur général de l'Union postale universelle (UPU)**

Pour M. Édouard Dayan, Directeur général de l'Union postale universelle, la place du français dans les organisations internationales, et particulièrement dans le système des Nations Unies, est l'un des facteurs de son rayonnement au niveau mondial. Il lui paraît urgent de se pencher sur la question de l'utilisation de cette langue au sein de ces organisations, démarche où le rôle de l'OIF est primordial. Il saisit l'occasion pour saluer le Secrétaire général de la Francophonie pour l'impulsion qu'il a su donner à la défense et à l'essor du français dans ce contexte. Observant que l'usage du français dans le fonctionnement quotidien des organisations internationales ne va pas de soi, il note le paradoxe que soulève le rapport de l'OIF à voir l'enseignement du français et la population francophone progresser dans le monde alors que son usage régresse dans les organisations internationales.

A la tête de l'Union postale depuis six ans, il estime avoir un avantage sur ses collègues dirigeants d'organisations internationales car la langue officielle de l'UPU est le français et ce, depuis sa création en 1874. Ce principe s'applique à tous les documents, règlements et travaux, ce qui implique qu'en cas de divergence sur la signification d'un terme ou d'un article des traités de l'Union, c'est la version française qui fait foi. De plus, le français est souvent plus précis et permet plus de nuances que d'autres langues, notamment l'anglais. Le cas de l'UPU est toutefois unique dans le système onusien et découle du fait que le français était langue internationale à l'époque de sa création.

L'Organisation travaille aujourd'hui dans les six langues des Nations Unies, plus le portugais, mais ce n'est que récemment, lors du Congrès de Séoul de 1994, que l'anglais a été admis comme seconde langue de travail du secrétariat de l'Organisation et non pas comme langue officielle, qui demeure le français. M. Dayan précise que dans les débats visant à imposer l'anglais comme seconde langue de travail, les plus fervents défenseurs du français furent les autres groupes linguistiques, qui cherchaient ainsi à se protéger contre l'hégémonie linguistique de l'anglais. Se fondant sur cette expérience, il affirme que la diversité linguistique peut servir de levier pour protéger, voire étendre, l'usage du français dans les organisations internationales. Il signale néanmoins que, bien que l'UPU dispose d'un cadre réglementaire clair donnant la prépondérance au français, elle n'est pas à l'abri d'un affaiblissement de son usage.

Il cite ensuite deux sources principales d'affaiblissement qui peuvent s'appliquer à toutes les organisations internationales : d'une part, le recrutement et, d'autre part, le recours de plus en plus restreint à l'interprétation dans les réunions dites techniques. Il préconise d'agir à ce premier niveau pour s'assurer que les personnes recrutées maîtrisent la langue officielle de l'Organisation, le français dans le cas de l'UPU, ainsi que les deux langues de travail, l'anglais et le français. Il est également d'avis qu'une attention particulière doit être portée à la formation linguistique du

personnel. À ses yeux, le coût important d'une telle démarche se justifie pleinement car la diversité linguistique est un moyen d'être plus efficace dans son travail et plus ouvert aux autres nationalités ; elle est une richesse inestimable pour une organisation internationale et le garant du respect des cultures et des différences. Enfin, selon lui, la meilleure façon de promouvoir le français est de parler d'autres langues. En ce qui concerne l'interprétation, il informe qu'à l'UPU, les réunions techniques sont traduites au moins vers le français pour que le plus grand nombre de pays membres puissent y participer. Il estime en effet que ne pratiquer qu'une seule langue dans ces circonstances, à savoir l'anglais, revient à exclure des processus de décision ceux qui ne la maîtrisent pas avec le niveau de subtilité requis et serait contraire à l'universalité onusienne.

Outre ces deux axes, sur lesquels les dirigeants d'organisations internationales peuvent agir, il propose d'organiser des espaces francophones au sein des organisations internationales. Il cite à cet égard le Groupe francophone de l'UPU, créé en 2003 à l'initiative de la Roumanie et qui regroupe 35 pays se réunissant régulièrement. Il appelle également à donner l'exemple au plus haut niveau. Il soutient en effet que la plupart des dirigeants d'organisations internationales parlent le français et que rien n'empêche qu'ils s'expriment dans cette langue aux réunions du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies car l'interprétation y est assurée. Il constate toutefois que cette pratique est rare, ce qu'il impute à une dynamique de groupe qui impose l'idée que l'anglais est plus efficace pour communiquer. Il faut donc, non seulement s'assurer qu'au plus haut niveau, le français fasse partie des critères de sélection mais aussi qu'il soit pratiqué. Les États membres ont une responsabilité à cet égard car ce sont eux qui choisissent les dirigeants de ces organisations. Enfin, en remerciant la Suisse pour son invitation, M. Dayan, pour qui la Francophonie représente une communauté de valeurs et de cultures, cite Léopold Sédar Senghor qui évoquait dans ses écrits « *l'espoir d'une fraternité dans le respect mutuel et le dialogue des cultures* ». Ce dialogue fait écho à la mission fondamentale de l'Union postale universelle, qui est de « *faciliter la communication entre les peuples* ».

- **M. Shaaban Shaaban, Secrétaire général adjoint des Nations Unies à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences**

Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences, M. Shaaban Shaaban, se réjouit que le XIII^e Sommet de la Francophonie se tienne en Suisse, qui fut le pays d'accueil de la Société des nations, première grande organisation internationale fondée sur le multilinguisme. Il relève que c'est de cette première tentative majeure d'organisation de la vie internationale que découla le principe du dialogue. D'autre part, cette organisation nouvelle faisait une place de choix au français, alors considérée comme langue de la diplomatie par excellence et qui partageait avec l'anglais le statut de langue officielle du secrétariat.

Il évoque ensuite la Charte des Nations Unies, qui fixe à l'ONU, première et seule organisation internationale à vocation universelle, le but d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations en faveur du développement entre elles de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, du maintien de la paix et de la sécurité internationale, de la coopération internationale. Toutefois, cette ambition majeure ne peut être réalisée que si les nations, grandes et petites, parviennent à s'entendre au-delà de leur diversité politique culturelle et linguistique. C'est ainsi que, sans être expressément consacré par la Charte, le multilinguisme constitue un principe premier de l'ONU comme en attestent les termes mêmes de la dernière résolution en date de l'Assemblée, qui l'érige en « *un moyen pour l'ONU de favoriser, d'étendre et de préserver la diversité des langues et des cultures dans le monde* ». Par ailleurs, en l'an 2000, à la demande expresse des États membres, le Secrétaire général de l'ONU a confié la mission de coordonnateur du multilinguisme à son adjoint à l'information, dont le département a lancé une Journée des langues à l'ONU pour promouvoir l'utilisation égale des six langues officielles de l'Organisation. M. Shaaban annonce la proclamation, dans ce cadre, des lauréats du concours de traduction francophone, coïncidant avec la célébration de la Journée de la Francophonie.

À ce propos, il indique que le recrutement par l'ONU de traducteurs, d'interprètes et d'autres personnels linguistiques se fait uniquement par voie de concours. Il relève que pendant longtemps

ces derniers étaient aisément recrutés et que l'ONU était considérée comme l'organisation phare pour les professionnels des langues. Cependant, l'expérience des dix dernières années en matière de recrutement a conduit à un double constat. Premièrement, il devient de plus en plus difficile de trouver des candidats maîtrisant la langue française comme langue principale à un niveau permettant de prétendre exercer le métier de traducteur ou d'interprète à l'ONU ; deuxièmement, la concurrence des institutions européennes ne laisse pas entière latitude à l'Organisation de choisir les meilleurs pour remplacer la génération des linguistes chevronnés arrivés à l'âge de la retraite. Ce double constat a conduit à l'adoption, depuis 2007, d'une politique ambitieuse, quoique modestement financée, d'ouverture vers les universités pour les sensibiliser aux besoins et exigences de l'ONU en la matière et pour infléchir leurs programmes de formation dans le sens voulu. Dans ce cadre, des mémorandums d'accord ont été conclus avec une quinzaine d'institutions pour les six langues officielles de l'ONU, dont trois mémorandums signés en 2010 avec des institutions à Genève, Paris et Mons. Cette politique n'ayant malheureusement pas les moyens de ses ambitions, il n'est pas possible actuellement d'embrasser un grand nombre d'établissements de par le monde. Toutefois, grâce à un programme piloté par la BAD, issu de la réunion annuelle regroupant diverses organisations internationales et portant sur les services linguistiques, la formation de traducteurs et d'interprètes, pourra être proposée prochainement par les universités du Mozambique et de Nairobi.

Considérant la mission de solidarité autour de la langue française et des valeurs universelles que s'est donnée la Francophonie, M. Shaaban espère pouvoir compter sur le concours de l'OIF pour aider les établissements universitaires, d'Afrique notamment, à mettre en place des programmes de formation linguistique répondant aux critères des Nations Unies. Il l'invite à réfléchir avec l'ONU aux moyens de promouvoir des linguistes francophones de qualité, de toutes origines. À ce sujet, il fait valoir que la répartition géographique qui régit l'ONU ne s'applique pas aux personnels linguistiques, pour lesquels la compétence est le seul critère de recrutement. En terminant, il exprime la conviction que, même si son nom donne à penser que l'OIF a pour vocation de défendre la francophonie, elle a également vocation à contribuer à l'avènement d'un multilinguisme véritable. Il assure la Conférence de la conviction du Secrétaire général des Nations Unies comme de la sienne propre que les politiques et les actions de l'OIF rejoignent celles de l'ONU. Enfin, il remercie les autorités suisses pour leur hospitalité.

5.2 Débats

L'ensemble des intervenants ont rendu hommage au volontarisme et à l'enthousiasme du Secrétaire général à l'égard de la langue française. Ceux qui prenaient la parole pour la première fois n'ont pas manqué de remercier les autorités suisses pour la création d'un cadre idéal et convivial propice à assurer le plein succès des travaux de la Conférence.

La ministre responsable de la Francophonie du Québec note que la récente publication du rapport de l'OIF sur la langue française dans le monde en 2010 dresse un état des lieux optimiste, tout en mettant en lumière un inquiétant recul dans les organisations internationales. Elle retient que le nombre de personnes s'exprimant en français, estimé à 220 millions, pourrait tripler, voire quadrupler d'ici quarante ans si les prévisions démographiques de l'Afrique se réalisent. Elle estime que le réseau TV5, fort d'une audience de 18 millions de téléspectateurs, reste l'un des instruments les plus efficaces pour faire vivre la langue française sur les cinq continents. Elle remarque, en revanche, une forte décroissance de l'enseignement du français comme langue seconde en Europe. L'ouvrage de l'OIF constitue à ses yeux une base solide, qui devrait permettre à la Francophonie de se doter d'une véritable politique de promotion de la langue française. Il met aussi en lumière l'actualité de la résolution sur la langue française adoptée au Sommet de Québec. S'agissant de l'usage du français dans les organisations internationales, qui avait fait l'objet de l'adoption d'un vade-mecum à Bucarest en 2006, la ministre fait part de sa préoccupation face au laxisme, voire la résistance de certains membres à s'exprimer en français. Elle attire l'attention sur la responsabilité d'exiger le multilinguisme dans les organisations internationales. Elle relève ensuite que, depuis les Jeux d'Athènes en 2004, l'action des Grands témoins de la Francophonie contribue à ce que la langue française retrouve sa place légitime comme langue olympique. Selon elle, l'entente intervenue entre le Comité d'organisation des Jeux de Vancouver et l'OIF devrait

désormais constituer un véritable cadre de référence. Il en va de même du *Guide des bonnes pratiques*, précieux legs linguistique à intégrer systématiquement au sein du programme de transfert des compétences du CIO. Par ailleurs, la ministre se réjouit de la signature des premiers pactes linguistiques à Montreux et félicite le Liban, Sainte-Lucie et les Seychelles pour leur engagement. Enfin, après avoir rappelé la création, à l'initiative de Québécois, de l'association devenue l'Agence universitaire de la Francophonie, elle annonce que son gouvernement se joindra avec enthousiasme à la célébration à Montréal, en 2011, du 50^e anniversaire de l'AUF.

Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale du Burundi remercie l'OIF pour la qualité des documents transmis. Il se réjouit que son pays ait été retenu pour le projet innovant de l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres (Ifadem) dont la phase pilote vient d'arriver à son terme avec des résultats satisfaisants. Il est reconnaissant à l'Administrateur de l'OIF et au Recteur de l'AUF de s'être déplacés à l'occasion de la remise des certificats aux premiers enseignants ayant bénéficié de cette formation et de 30 000 dictionnaires destinés aux maîtres du cycle primaire. Il se félicite du partenariat constructif qui a caractérisé la mise en œuvre de ce projet. Par ailleurs, il déclare que le Burundi a pris l'engagement de renforcer la langue française dans les organisations internationales et régionales dont il est membre et qu'à ce titre, il continuera à mener un plaidoyer pour que la langue française soit considérée comme langue de travail dans toutes ces organisations. Il rappelle que son pays abrite depuis plus d'une décennie le Centre d'enseignement des langues au Burundi (Celab), lequel a connu des difficultés suite à la crise qui a secoué le pays, et sollicite un appui pour qu'il redevienne un centre régional de rayonnement de la langue française. Une demande d'appui a également été adressée au Secrétaire général concernant une école d'enseignement en langue française créée en 1994 par des Burundais à Nairobi. Enfin, l'appui de l'OIF est souhaité pour la réhabilitation des sites historiques, la mise en place des cadres politiques et législatifs propices au développement des secteurs culturels ainsi que pour l'organisation de festivals. En terminant son intervention, le ministre annonce que son pays a exprimé son soutien au peuple haïtien par un don financier, certes symbolique, mais venu droit du cœur. Les artistes burundais se sont également mobilisés pour composer et interpréter une chanson d'encouragement intitulée *Lève-toi Haïti*. Enfin, le Burundi est fier d'avoir accueilli la dernière session ministérielle de la Conférence à Bujumbura.

Se réjouissant de voir figurer à l'ordre du jour la place de la langue française dans les enceintes internationales, **le ministre des Affaires étrangères du Sénégal** salue les efforts de l'OIF pour que cette question reste au cœur de ses priorités et, singulièrement, l'initiative de créer un groupe de travail sur le français dans la vie internationale, que son pays a l'honneur de présider. Il relève que ce groupe de travail, qui s'est penché sur la dimension politique de la problématique, a contribué à l'adoption, au Sommet de Bucarest en 2006, du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, document devenu un texte normatif de la Francophonie. À cela s'ajoute, dans le cadre de la programmation quadriennale de l'OIF, les actions de promotion du français axées sur trois grands projets, à savoir : la formation des fonctionnaires et des diplomates, le renforcement du statut et de l'usage du français sur la scène internationale et l'observatoire de la langue française. Il déplore que les actions menées au niveau des États et gouvernements pour la promotion du français sur la scène internationale soient loin d'avoir réussi à faire recouvrer à la langue française sa vraie place, et les invite à poursuivre et amplifier les efforts. À cet égard, il souligne l'importance de respecter les engagements souscrits, notamment dans le cadre du Vade-mecum, qui prescrit aux officiels des États et gouvernements de s'exprimer en français dans les instances internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle chaque fois que l'usage de leur langue nationale n'est pas possible. Dans le même esprit, il appelle à être plus ferme et à exiger de faire respecter le régime linguistique dans les organisations où le français est langue de travail ou officielle. La mise à disposition simultanée de la version française des documents dont les originaux sont écrits dans d'autres langues contribuerait à la promotion du multilinguisme et favoriserait une participation plus large aux débats. Pour terminer, le ministre estime que la progression du nombre de locuteurs français dans le monde dont fait état le rapport de l'observatoire de la langue est encourageante. Il constate que le chiffre le plus important revient à l'Afrique qui, au rythme actuel, verra sa population doubler en 2050 et atteindre deux milliards d'habitants. Cette situation fait de ce continent le réservoir de la langue française et la région grâce

à laquelle pourrait tripler la population mondiale potentiellement francophone. Aussi, suggère-t-il de prêter une attention accrue à l'Afrique dans les politiques destinées à promouvoir le français, notamment dans le domaine de l'éducation.

La représentante de l'Égypte souligne que la Francophonie se définit par le partage d'une langue ainsi que par sa mission de coopération et de promotion de la diversité culturelle. Elle appuie la stratégie de l'Organisation relative à l'usage du français dans les organisations internationales et, à l'instar du ministre du Sénégal, déplore vivement que des délégations francophones n'y prêtent pas l'attention nécessaire, qu'il s'agisse de leurs allocutions ou de leurs documents écrits. Elle exprime le souhait qu'un soin particulier soit accordé à l'enseignement du français aux diplomates et fonctionnaires servant dans les organisations internationales, et attire l'attention sur la nécessité de vérifier la qualité des textes et traductions en français qui y circulent. Il lui paraît tout aussi important d'appuyer la candidature des experts francophones lors des élections qui ont lieu au sein des instances internationales. À ce titre, elle annonce que, dans la perspective des élections au Comité des droits de l'enfant qui auront lieu à New York le 21 décembre, l'Égypte présente la candidature de l'Ambassadeur Madi et sollicite l'appui des pays francophones en faveur de cet expert de longue date dans le domaine des droits de l'Homme. Elle appuie par ailleurs toute initiative visant à assurer la diffusion et l'enseignement du français dans les domaines technologique, scientifique, juridique et économique afin d'adapter le français à la modernité et lui permettre de résister aux défis auxquels il sera confronté dans l'avenir, le tout dans le respect de la langue nationale de chacun des États membres. Elle salue l'initiative suisse de créer un réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie et annonce que l'Égypte s'y associera. Elle souligne l'importance de préparer des traducteurs compétents dans les pays membres et de soutenir la recherche en langue française, ce à quoi elle s'emploie personnellement au sein du Comité national de la Francophonie. Enfin, elle espère avoir le privilège d'accueillir le Secrétaire général à Alexandrie le 28 novembre pour participer à la cérémonie marquant le 20^e anniversaire de l'Université Senghor.

Le représentant de Monaco remercie les orateurs qui ont introduit le débat sur la place de la langue française d'avoir décrit sur un plan pratique les contraintes auxquelles ils doivent faire face en tant que responsables d'organisations internationales. Il rappelle qu'en adoptant le Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales à Bucarest, en 2006, les États membres se sont fixé des règles communes sur l'utilisation du français par leurs représentants dans les instances multilatérales et se sont engagés à favoriser son emploi autant que possible, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. L'adoption de cet instrument, non contraignant sur un plan juridique mais contraignant d'un point de vue moral, a été motivée par le constat des difficultés croissantes que rencontrait l'usage du français dans les organisations internationales et régionales. En donnant l'assurance que, pour leur part, l'ensemble des représentants monégasques s'expriment en français au sein des enceintes internationales, il déplore que le bilan qui ressort du suivi du Vademecum effectué par l'OIF depuis 2006 ne soit pas satisfaisant. Il lui paraît justifié, par conséquent, que la Déclaration de Montreux réaffirme les engagements pris au titre du Vademecum. Il relève que si le devoir des États et gouvernements membres est de se mettre en conformité avec leurs propres engagements, il leur incombe aussi d'adopter, au sein de toutes les organisations où le français possède un statut de langue officielle et de travail, une attitude plus volontariste pour assurer l'usage du français ainsi que la présence de documents en français. Au moment où l'ensemble de ces organisations sont confrontées à des restrictions budgétaires, il reconnaît que la tentation est grande de ne plus prévoir systématiquement d'interprétation lors des réunions informelles, des groupes de travail ou des réunions préparatoires et de ne pas diffuser de documents de travail en français dans ce cadre. Or, c'est à ce stade de la négociation, où les termes techniques sont agréés et les documents préparatoires élaborés, que l'emploi du français est essentiel. Il lui semble nécessaire que les délégués fassent preuve de la plus grande détermination face à ce qui constitue une non application des textes statutaires de ces organisations. Il met de l'avant que cette intransigeance est déterminante en ce qui a trait à l'adoption des budgets de fonctionnement des organisations. En conclusion, il affirme que la concertation francophone de haut niveau ne sera efficace que si les spécialistes peuvent

négocier en français au niveau des réunions techniques. À défaut, les interventions solennelles, même faites en français, demeureront des coquilles vides.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Togo est d'avis que, dans le monde globalisé d'aujourd'hui, la Francophonie doit se positionner comme un acteur privilégié des relations internationales. Dans ce sens, la langue française, reconnue comme « l'autre langue internationale », doit contribuer à la promotion de la diversité et de l'innovation. Seule langue avec l'anglais à être parlée sur les cinq continents, elle constitue un formidable moyen d'accès au savoir universel. Elle reste et demeure une langue de communication internationale, très demandée dans le monde entier, ce dont témoigne le succès des lycées français, des alliances françaises, des centres culturels français à travers le monde. Pour le ministre togolais, la promotion de la langue française, son enseignement dans les pays membres et sa défense dans les organisations internationales, où son usage recule, sont des axes d'intervention que l'OIF doit privilégier. Son pays, où le français est la langue officielle utilisée dans l'administration et l'enseignement, s'inscrit dans cette dynamique par des actions impulsées au niveau politique dans différents domaines. Il est également d'avis que pour défendre la place de la langue française, il convient de se mobiliser pour accroître la place de toutes les autres langues dans l'espace linguistique mondial car la prédominance d'une seule langue signifierait une seule vision du monde. À cet égard, le Togo se réjouit de faire partie des précurseurs de la diversité et de l'innovation puisque, depuis plus d'une trentaine d'années, il abrite le Village du Bénin, un centre international de recherche en langues qui, désormais, utilise les TIC pour le rayonnement de la langue française en direction des non francophones. Il mentionne le programme « Français langue seconde » initié par le Village du Bénin, qui reçoit chaque année des stagiaires de tous les continents. Il signale que les médias nationaux participent aussi au rayonnement du français en retransmettant les images de TV5 Monde. Enfin, il fait part du souhait du Togo de bénéficier du projet Ifadem à la suite de son expérimentation concluante au Bénin et au Burundi.

Après avoir rappelé que le Canada est un pays bilingue où le français et l'anglais ont tous deux le statut de langue officielle, **la ministre canadienne de la Francophonie** mentionne deux opérations dont son gouvernement est particulièrement fier. Il s'agit des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 organisés à Vancouver, où les divers partenaires impliqués ont conclu une entente avec le comité organisateur des Jeux pour assurer qu'ils se déroulent en conformité avec la loi sur les langues officielles du Canada. À ce sujet, la ministre annonce l'octroi d'un financement de près de huit millions de dollars pour assurer au français la place qu'il mérite. Ces fonds ont notamment servi à faire en sorte que l'information offerte au public, aux athlètes, aux médias et aux officiels soit également et intégralement disponible en langue française. Le Canada se réjouit d'avoir pu accueillir le Secrétaire général ainsi que le Grand témoin de la Francophonie à l'occasion de ces jeux. La ministre souligne que le rapport préparé par ce dernier présente une excellente synthèse des défis et du travail accompli qui pourra servir aux organisateurs des prochains Jeux olympiques. La seconde initiative canadienne dont elle souhaite informer la Conférence est le déblocage des fonds destinés au renforcement des capacités francophones au maintien de la paix. Ces programmes ciblés comprennent une formation de policiers en provenance de quinze pays ainsi qu'un soutien technique et financier offert à l'Union africaine et aux centres régionaux d'excellence pour la formation au Ghana, au Mali et au Nigeria. Le Canada a également contribué à l'organisation de forums régionaux de maintien de la paix à destination d'États francophones. Avant de conclure, la ministre félicite l'OIF pour le rapport *La langue française dans le monde 2010*, qui est riche d'enseignement sur sa vitalité. Tout en appelant à poursuivre la mobilisation pour la défense du français, elle encourage les échanges avec les autres aires linguistiques.

Le représentant du Burkina Faso félicite les orateurs pour leurs exposés introductifs, qui ont permis de mesurer la place que le français occupe dans les organisations internationales, laquelle n'est pas encore satisfaisante. Constatant que la plupart des postes de haut niveau dans les organisations internationales sont occupés par des personnes ne parlant pas le français, il juge impérieux d'encourager la promotion de cadres francophones au sein de ces organisations car ils peuvent y exercer des pressions efficaces pour favoriser un plus grand usage du français. Il cite en exemple les efforts de la directrice générale de l'Unesco dans ce

sens. Il encourage la poursuite du programme de formation au français pour les diplomates non francophones ainsi que la création et l'animation de groupes francophones et relève la nécessité d'une mise en œuvre effective du Vade-mecum dans les organisations internationales. Il estime par ailleurs essentiel que l'OIF et ses opérateurs accompagnent davantage les systèmes éducatifs et la formation dans les pays du Sud, tout en encourageant la mise en place de stratégies efficaces de la promotion du français.

Le délégué de la Suisse souligne que le français, qui a le statut de langue nationale et officielle, constitue une partie de l'identité suisse. Il relève que la présence en territoire francophone de 23 organisations internationales, d'environ 250 organisations non gouvernementales, de quelque 200 représentations accréditées et d'un réseau universitaire de premier plan, ainsi que la tenue d'environ 4 500 conférences par an auxquelles participent près de 170 000 délégués, constituent des atouts indéniables au service de l'utilisation du français dans ces enceintes. Il constate néanmoins un recul de l'usage du français au sein des organisations internationales à Genève. Parallèlement à ses efforts en tant qu'État hôte, la Suisse appuie ceux du Groupe des ambassadeurs francophones à Genève afin que l'usage du français et les principes du plurilinguisme soient respectés dans les institutions internationales, notamment par la mise en œuvre de la résolution de l'ONU sur le multilinguisme dans le cadre de l'Office des Nations Unies à Genève. Selon lui, cette action collective est indispensable pour sensibiliser les chefs d'agence et autres hauts officiels de l'ONU à Genève sur l'importance à accorder au multilinguisme et sur la nécessité d'assurer les communications en français. Arguant que les difficultés financières de ces dernières années ainsi que l'absorption exponentielle des ressources d'interprétation et de traduction par le Conseil des droits de l'Homme ne sont pas étrangères à la perte de vitesse du français à Genève, il craint que les solutions recherchées pour le seul Conseil des droits de l'Homme ne contribuent pas nécessairement à une amélioration des services d'interprétariat et de traduction dans les autres institutions, y compris onusiennes. Considérant que, dans l'ensemble, le problème est structurel et exige un engagement renforcé de tous, il assure que la Suisse restera pleinement engagée dans ce domaine prioritaire, en pleine collaboration avec le Groupe des ambassadeurs francophones à Genève comme à New York. La mission permanente suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, qui est la représentation officielle du pays hôte auprès des organisations et des représentations permanentes, utilise toujours la langue française dans ses correspondances écrites, tout comme dans ses interventions ou prises de position orales ou écrites. La Suisse, qui respecte le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, encourage tous les membres de l'OIF à faire de même.

Le ministre des Affaires étrangères et des Relations institutionnelles de l'Andorre soutient les démarches visant le renforcement du statut du français dans les organisations internationales. Il lui paraît essentiel que le Vade-mecum soit appliqué de façon plus rigoureuse. Il déclare que les représentants andorrans font usage du français comme langue de travail principale dans leurs interventions et qu'en signant en 2008 le mémorandum relatif à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de français dans l'administration, l'Andorre s'est engagée à améliorer la maîtrise de la langue française de ses fonctionnaires. Trois ans plus tard, le bilan de cette opération est positif, un nombre important de diplomates ayant suivi les formations dispensées. Le ministre félicite l'observatoire de l'OIF pour la publication du rapport sur la langue française dans le monde. Il invite les États et gouvernements membres à renforcer la concertation au sein des groupes d'ambassadeurs francophones et à y œuvrer pour défendre les valeurs communes. Il assure que les diplomates andorrans participent activement aux travaux de ces groupes à New York, Bruxelles, Genève et à Vienne, ainsi qu'à l'Unesco. Il encourage la Francophonie, qui prône la diversité linguistique et culturelle, à jouer un rôle primordial à cet égard en luttant contre tout phénomène d'uniformisation dans les organisations internationales.

Le délégué de la France réaffirme l'engagement de son pays à promouvoir le français dans toutes les enceintes et conférences multilatérales. Ayant pris connaissance du rapport de qualité préparé par l'observatoire de l'OIF, il reconnaît que la tendance au recul du français a causé un sentiment de découragement et juge cette situation préoccupante. Toutefois, il invite à combattre la tendance déclinante du français à New York, à Genève et à Bruxelles, et rappelle les

responsabilités des organisations internationales à cet égard. Ces dernières doivent faire preuve de créativité et d'initiative afin que le français ne soit pas victime de contraintes budgétaires mal gérées, ni d'une volonté de simplification administrative tendant vers l'unilinguisme. Plaidant pour le recours aux nouvelles technologies et une meilleure organisation des services de traduction, le délégué déclare que les pays francophones ne doivent pas accepter qu'un argument matériel leur soit opposé pour justifier la réduction des travaux de traduction. Pour contrecarrer ce penchant vers la facilité, il appelle à une action vigilante. À ce propos, il remarque que les interventions énergiques des groupes d'ambassadeurs francophones ont permis de faire passer, directement et explicitement, des messages forts au plus haut niveau des principales organisations internationales. Il salue l'action de la Roumanie qui préside le forum parlementaire francophone récemment créé à Strasbourg et à Bruxelles s. Sensible aux remarques bienveillantes sur l'action du représentant personnel du président de la République pour la Francophonie, M. Jean-Pierre Raffarin, qui a rencontré depuis le mois de janvier 2010 à New York, à Genève et à Bruxelles les plus hauts responsables des organisations pour leur demander de respecter les règles de travail et de recrutement, y compris dans les OMP, il indique que ces efforts doivent être accompagnés au quotidien par une autodiscipline irréprochable et systématique des diplomates, hauts fonctionnaires et responsables français et francophones dans les réunions internationales.

Le ministre de la Coopération internationale et régionale de la République démocratique du Congo, qui relève la modification des pratiques due à la mondialisation, non seulement sur les plans politique et économique mais aussi sur les plans social, culturel et linguistique, souligne l'importance dans la gouvernance mondiale, de la protection et de la promotion volontariste de la diversité, et particulièrement de la diversité culturelle et linguistique. Il exhorte à une vigilance permanente face à tout argument, comportement ou décision de nature à fragiliser le statut du français dans les organisations internationales et face à la tendance de certains à ne pas l'utiliser dans les débats internationaux, pour ne pas être complices de l'érosion du statut de cette langue commune. Il estime à cet égard que le vade-mecum de Bucarest est plus que jamais d'actualité et qu'il doit faire l'objet d'un suivi régulier. Ayant félicité le Secrétaire général pour les actions ciblées de l'OIF en faveur de la langue française, il exprime sa satisfaction concernant l'accord de coopération technique portant sur la promotion de l'utilisation du français signé avec le Marché commun d'Afrique australe et orientale (Comesa) ainsi qu'avec la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), deux communautés économiques régionales dont son pays est membre. Il assure qu'il accordera toute l'attention requise à la mise en œuvre effective de ces deux accords. Dans le même ordre d'idées, il encourage les pays membres qui assurent la présidence d'organisations internationales et régionales à veiller au respect du statut de la langue française. Il invite, en outre, les diplomates francophones accrédités dans différents pays à se mobiliser pour appuyer, en liaison avec les structures nationales en charge de la Francophonie, la promotion du français et des valeurs que prône l'OIF. Il affirme que les actions en faveur de la préservation et de la promotion du statut de la langue française ne peuvent être fructueuses que si elles sont soutenues par celles liées à l'apprentissage du français. À cet égard, il exprime les remerciements de son gouvernement pour toutes les actions de coopération bi et multilatérales francophones dont la RDC bénéficie dans le cadre de l'appui à la maîtrise et à l'usage du français, sa langue officielle et d'enseignement. Cet appui lui importe d'autant plus que l'ancrage du français au niveau de la base est un gage pour son avenir sur la scène internationale. Il souligne la nécessité de favoriser l'initiation des diplomates non francophones à la pratique de la langue française et, dans cette optique, d'offrir à l'intention de ceux d'Afrique australe et orientale les services de l'Académie diplomatique de la RDC.

Le ministre des Affaires étrangères de Maurice, pays multiethnique et plurilingue, reconnaît l'importance de la langue française tant sur le plan national qu'international. Il relève que le français est, avec l'anglais, la seule langue à être parlée sur les cinq continents et qu'elle est la neuvième langue la plus parlée dans le monde, ainsi que la seconde langue la plus enseignée. Toutefois, dans un environnement global qui tend à l'uniformisation, la réduction inéluctable de la diversité à tous les niveaux représente un défi auquel la Francophonie linguistique doit faire face afin de se maintenir dans ses espaces. Aussi exhorte-t-il à prendre les mesures qui s'imposent, sous peine d'assister au recul du français au profit d'autres langues, notamment

l'anglais, au sein des organisations internationales. Il souligne que Maurice a été le deuxième pays à ratifier la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco. Son pays y a aussi été élu membre du comité intergouvernemental chargé du suivi de cette convention et, à ce titre, compte jouer pleinement son rôle. Il assure que Maurice apportera un soin tout particulier à la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales et s'engage à encourager ses représentants à faire une utilisation plus régulière du français lors de leurs interventions. Il souhaite pouvoir bénéficier de programmes de formation de fonctionnaires et de diplomates à cet effet. Par ailleurs, il estime utile que la Francophonie accorde son soutien à la formation professionnelle des traducteurs et interprètes, qui sont de plus en plus demandés dans les organisations internationales, d'autant que cette formation peut être prodiguée à distance en ayant recours aux TIC.

Le chef de délégation de la Centrafrique axe son intervention sur les deux actions en cours dans son pays concernant la protection et la défense de la diversité linguistique, dont le français, langue officielle reconnue par la Constitution. Ainsi, à l'occasion du 40^e anniversaire de la Francophonie institutionnelle, son pays a organisé, avec le concours du ministère des Affaires étrangères et de l'ambassade de France, une journée de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires et des diplomates de la RCA sur la défense du français comme langue de travail dans les instances internationales. Son pays, qui prévoit une série d'actions de promotion de la diversité linguistique, sollicite de la part de l'OIF, à l'instar de Maurice, un programme de formation au profit des diplomates en vue de la mise en œuvre du Vade-mecum. Le deuxième point qu'il aborde porte sur la mise en place d'un réseau Clac dans son pays. Se réjouissant de l'ouverture prochaine de dix centres de lecture dans des localités reculées, il espère que le Secrétaire général honorera de sa présence l'inauguration de ce premier réseau centrafricain.

À l'issue des débats, **la présidente** remercie MM. Dayan et Shaaban pour leurs exposés instructifs ainsi que tous les intervenants pour leurs communications substantielles.

6. Rapport du Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU

Au nom de la Conférence, **la présidente** confirme la décision, prise sur recommandation du Conseil permanent de la Francophonie, de confier à la Cour des comptes française, à compter du 1^{er} janvier 2011, un nouveau mandat de quatre ans en qualité de commissaire aux comptes de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Fonds multilatéral unique. Puis, elle invite le premier président de la Cour des comptes, M. Didier Migaud, à présenter son rapport.

Rendant hommage à son prédécesseur, **M. Migaud** évoque en premier lieu l'attachement de M. Philippe Séguin à la Francophonie et aux valeurs qu'elle incarne, et remercie l'ensemble des délégations pour les témoignages de sympathie adressés à la Cour des comptes à la suite de sa disparition brutale, quelques jours après son intervention devant la CMF de décembre 2009 à Paris. Il annonce que, conformément à l'esprit qu'incarnait M. Séguin, son compte rendu des principales conclusions des travaux menés depuis quatre ans reflète à la fois l'engagement francophone qu'illustre notamment l'adhésion de la Cour des comptes française à l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français, et son engagement en faveur d'une approche globale du contrôle des comptes et de la gestion qui consiste à unir vérification comptable de la régularité et analyse de l'utilisation des moyens alloués au regard des objectifs assignés.

Il rappelle les deux catégories d'interventions effectuées tout au long du mandat écoulé :

- d'une part, la présentation de quatre rapports annuels sur les comptes de 2006 à 2009, qui ont donné lieu à une certification sans réserve de ces comptes au regard des normes internationales d'audit ;
- d'autre part, des missions dites intermédiaires, qui ont conduit à la production de rapports sur la gestion d'une direction de programme du siège et d'une à deux unités hors siège. En outre, un rapport d'étape a été rendu en 2009 sur la Maison de la Francophonie.

Il précise que la même approche a été adoptée en 2010, avec l'élaboration, en sus du rapport sur les comptes, de trois rapports de gestion portant sur la Direction du développement durable et de la solidarité, l'IEPF et le bureau régional de Libreville. Ces trois rapports, qui sont à la disposition de l'Administrateur de l'OIF, n'ont pas été soumis à la Commission administrative et financière avant la présente session de la CMF en raison de la surcharge du programme de travail préparatoire au Sommet. Il n'est donc pas possible de les commenter devant la Conférence. Pour le Commissaire aux comptes, cette situation particulière doit inciter à la vigilance sur l'articulation des calendriers de travail des commissaires aux comptes et des instances internes de l'OIF.

En ce qui concerne le contrôle annuel des états financiers, il constate des progrès notables en vue du passage aux normes comptables internationales d'audit pour le secteur public, dites Ipsas, mais aussi des lacunes persistantes sur le contrôle interne. Tout en ayant certifié chaque année sans réserve les comptes de l'Organisation, le Commissaire aux comptes a été amené à formuler chaque fois des recommandations : six sur les comptes 2006, deux sur les comptes 2007, vingt-deux sur les comptes 2008 et neuf sur les comptes 2009. Il explique que la forte variation du nombre de recommandations est due à l'application des normes Ipsas, suivant la volonté de l'OIF, à compter de l'exercice 2008. Il observe à cet égard que des progrès significatifs ont été réalisés en 2009 au titre des problématiques purement comptables et qu'en juillet 2010, sur les vingt-deux recommandations formulées en 2007, dix-huit avaient été partiellement ou totalement mises en œuvre. Pour autant, le dernier rapport, incluant un suivi des recommandations désormais systématique, souligne que des efforts restent à faire pour parvenir à la pleine conformité avec le référentiel comptable international au 31 décembre 2010, selon l'objectif que s'est fixé l'OIF.

À la lumière de la mise en œuvre des recommandations formulées, le Commissaire aux comptes constate que le passage aux normes internationales s'annonce plutôt favorablement. Il relève que les autres recommandations concernent principalement le contrôle interne, remarquant à cet égard la perfectibilité du système de suivi des dépenses, qui doit passer par la mise en œuvre, attendue à l'horizon 2011, d'une nouvelle comptabilité analytique et par l'interfaçage du système de gestion du siège avec les logiciels de suivi budgétaire et comptable des unités hors siège. En outre, la création d'une fonction de contrôle de la gestion et le recrutement d'un auditeur interne, que le Commissaire aux comptes appelait déjà de ses vœux il y a quatre ans, devrait contribuer à dynamiser des procédures de contrôle insuffisamment formalisées et stabilisées.

Il appelle l'attention sur le niveau préoccupant des arriérés de contributions qui, après avoir diminué significativement en 2006 et 2008, où il atteignait 10,8 millions d'euros, est de nouveau en augmentation. Ainsi, au 31 décembre 2009, près de 12 millions d'euros de contributions statutaires et volontaires n'avaient pas été versées, ce qui pose à la fois une question de principe et une question de crédibilité. Enfin, il maintient une recommandation ancienne sur l'accélération nécessaire du processus de clôture des comptes de l'Organisation.

Il confirme que des rapports de gestion ont été réalisés pour toutes les unités hors siège et les directions de programme, à l'exception de la Direction de la jeunesse, de création très récente. À propos de ces dernières, il relève une convergence et une visibilité des actions encore insuffisantes. Sans entrer dans le détail, il dresse un bilan global au regard des grands axes rappelés dès la CMF de Vientiane en 2007, à savoir :

- une clarification juridique du fonctionnement de l'OIF, notamment grâce aux directives relatives aux délégations de pouvoir et au recours aux consultants extérieurs ;
- une professionnalisation de la gestion des ressources humaines, qui progresse encore trop lentement ;
- une révision des modes de gestion pour aboutir à un pilotage par les résultats. Sur ce point, le développement des cadres d'évaluation et la systématisation, quoiqu'imparfaite, des lettres de mission sont un motif de satisfaction.

Il renouvelle les constats sévères, formulés à Québec puis à Paris, en 2008 et 2009, relatifs au décalage entre les ambitions affichées et les projets concrets, à la dispersion des activités malgré des moyens contraints et à une gestion insuffisamment cohérente, notamment dans l'articulation entre les opérateurs. Il regrette que l'OIF persiste souvent à ignorer l'inadéquation entre les enjeux et objectifs affichés et les moyens dont elle dispose, qu'il s'agisse des droits de l'Homme, de l'éducation, de la promotion de la langue française ou de développement durable. À ses yeux, la concentration des actions sur le terrain, la définition de stratégies globales, la transversalité des approches et une communication interne renforcée sur les programmes représentent des enjeux majeurs pour l'avenir de l'Organisation. Enfin, il démontre que convergence et visibilité sont les conditions impératives de sa consolidation et de son développement. À cet égard, il importe de prendre en compte l'interdépendance des différents programmes mis en œuvre et de construire des ponts entre la solidarité francophone et le plurilinguisme qui fondent son existence, la promotion de l'État de droit et les actions de développement ainsi qu'entre les quatre piliers du développement durable : environnemental, économique, social et culturel.

S'agissant des unités hors siège, il constate, à la lumière des rapports rendus, un pilotage et une stratégie encore très incertains. Sans faire de distinction entre les représentations permanentes, les bureaux régionaux et l'organe subsidiaire, il note que l'ensemble des rapports, articulés autour des questions de fonctionnement et de l'analyse de l'activité, appelle un certain nombre d'observations convergentes, à commencer par les risques créés par la distance pour le pilotage des actions, l'harmonisation des procédures comptables et la coordination avec les directions du siège. Tout en reconnaissant l'importance des efforts déployés pour l'harmonisation des procédures et statuts, il remarque que des problèmes subsistent, s'agissant notamment de la mise à disposition de fonds en liquide lors des voyages. À ses yeux, le débat sur les moyens de fonctionnement et les fonds dédiés aux actions propres des représentations s'inscrit plus largement dans le contexte d'une définition stratégique encore trop lacunaire des missions qui leur sont assignées et plus précisément de la place des relais locaux dans la conciliation des deux rôles désormais indissociables de la Francophonie que sont la représentation politique et la coordination d'actions de coopération. Il appelle l'attention sur le fait que les unités hors siège à vocation géographique ne disposent pas de cadre logique de performance et n'ont pas défini de stratégie ni même de plan de communication régionale ou sous-régionale et souligne que leur pertinence passe par la définition d'objectifs quantifiables, au service de la convergence et de la visibilité de la Francophonie. C'est la condition pour que ces unités ne constituent pas un démembrement aléatoire de l'OIF, à la localisation dictée par les aléas de l'Histoire ou par le hasard, mais bien des avant-postes choisis, capables d'ancrer la présence et la cohérence de ses activités sur les cinq continents.

Le Commissaire aux comptes évoque ensuite le rapport d'étape sur la Maison de la Francophonie présenté en 2009, lequel appelait à la vigilance sur la conduite d'un projet qui constitue pour l'Organisation une occasion unique de renforcer sa visibilité en rassemblant sur un seul site non pas, finalement, tous les opérateurs mais à tout le moins l'ensemble des services de l'OIF elle-même. Il espère que le bilan définitif de cette opération sera positif.

En conclusion, il souligne les améliorations globales qui lui paraissent les plus significatives, aussi bien que les points qui restent perfectibles. Au titre des points positifs, il cite :

- la mise en place d'une dynamique interne de suivi des recommandations de l'auditeur externe ;
- l'adoption en 2009 par la CMF d'une résolution qui permet d'envisager une coopération plus étroite avec les commissaires aux comptes des opérateurs pour être en mesure d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds versés par l'OIF et par le FMU ;
- la mise en place d'un plan de gestion stratégique comme cadre d'une modernisation profonde des pratiques de gestion de l'Organisation.

Ces trois points positifs ne doivent toutefois pas occulter les enjeux déjà évoqués relatifs à la convergence et à la visibilité des actions des directions ainsi qu'au pilotage et à la stratégie des unités hors siège. À ce titre, la programmation 2010-2013 devra faire la preuve de la transition d'une logique de guichet héritée du passé à une démarche fondée sur l'accompagnement des

porteurs de projet et la mise en réseau de tous les partenaires potentiels. Le Commissaire aux comptes insiste sur la mise en place d'un audit interne pour servir cette ambition.

Comparé au délai moyen de trois mois du processus de clôture des comptes, la production des comptes dans leur état définitif au 31 mai de l'année suivant la clôture des comptes lui paraît tardive. En rappelant que plusieurs mesures pour fluidifier la chaîne de validation des paiements ont été soulignées dans les rapports, il insiste sur la nécessité d'une avancée à cet égard pour garantir un accomplissement moins précipité des diligences d'audit.

Enfin, se félicitant de la confiance renouvelée de la CMF pour un nouveau mandat de quatre ans, le Commissaire aux comptes assure que son équipe et lui-même continueront de travailler dans un esprit d'ouverture et de dialogue, qu'il estime compatible avec la plus grande rigueur.

7. Communications des États associés et observateurs

L'ensemble des intervenants se sont joints aux remerciements adressés à la Suisse pour l'accueil de cette conférence et ont exprimé leur soutien à la reconduction du mandat du Secrétaire général.

Le représentant de l'Arménie affirme que l'engagement en faveur de la langue française, comme de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, doit rester le fil conducteur de l'action de la Francophonie. Une forte solidarité entre les États membres lui paraît indispensable pour qu'elle puisse peser dans les délibérations internationales sur tous les grands sujets qui agitent le monde. Il note, parmi les défis importants qui seront débattus au sommet, les problèmes liés à la sécurité alimentaire, au changement climatique et à la diversité biologique. À cet égard, il souscrit aux objectifs fixés par le projet de déclaration de Montreux ainsi qu'aux positions exprimées dans les projets de résolutions sur la déclaration de Bamako et sur les situations de crise ou de sortie de crise dans l'espace francophone. Il réitère les sentiments d'amitié de l'Arménie envers Haïti et se félicite du témoignage exemplaire de solidarité francophone à l'égard de ce pays. Se réjouissant par ailleurs de l'admission de nouveaux membres observateurs, il témoigne des efforts déployés par son gouvernement depuis son accession au statut de membre associé, il y a deux ans, pour traduire son engagement francophone dans la réalité. S'agissant de la promotion du français, il indique qu'une politique éducative en faveur du plurilinguisme a été mise en œuvre avec l'introduction d'une troisième langue vivante étrangère, ce qui devait renforcer l'apprentissage du français. La signature prochaine d'une convention relative à l'enseignement du français dans les écoles d'Arménie avec le ministère français des Affaires étrangères devrait également y contribuer. De plus, lors des récentes Assises franco-arméniennes de la coopération décentralisée, l'enseignement du français a été retenu comme l'un des domaines prioritaires de coopération. Enfin, grâce au mémorandum signé avec l'OIF, une formation au français a été organisée pour les personnels de l'administration arménienne. L'Arménie s'intéresse en outre au projet Ifadem, qui pourrait venir appuyer sa politique en faveur du français. Enfin, le représentant souligne le développement de liens resserrés entre son pays, l'APF, l'AUF et l'AIMF.

Bien que son pays ne soit membre observateur de l'OIF que depuis 2006, **l'ambassadeur de la Serbie** fait observer que ses liens avec la France sont beaucoup plus anciens. Il souligne que son gouvernement n'a jamais cessé d'octroyer des bourses aux étudiants francophones, africains notamment. Ainsi, la Serbie a, en 2010, attribué 70 bourses à des étudiants venant de onze pays membres de la Francophonie. Elle a intensifié ses efforts pour dispenser des cours de français aux diplomates et experts prenant part aux activités des organisations internationales et espère signer avec la France, le Luxembourg et la Communauté française de Belgique un mémorandum sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'enseignement du français qui améliorera l'emploi de cette langue par les officiels dans leurs communications internationales. L'ambassadeur souligne que la pratique du français et l'étude de la littérature française ont une longue tradition en Serbie ; l'enseignement du français, qui demeure la deuxième langue étrangère après l'anglais, est présent dans les programmes scolaires à tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Enfin, heureux de constater que l'idée de la Francophonie

progresses dans la région des Balkans, il se réjouit de l'avis favorable du CPF concernant les demandes d'adhésion en qualité d'observateurs de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro.

Attachée à un multilatéralisme efficace, **la représentante de la Slovénie** se félicite du rôle que joue la Francophonie et se réjouit que, depuis l'adhésion de son pays à l'OIF en qualité de membre observateur en 1999, de nombreux pays aient suivi son exemple. Elle annonce qu'en réponse à l'appel à la solidarité des deux pays francophones touchés par la famine, la Serbie a contribué, par le biais du Programme alimentaire mondial, à une aide alimentaire au Niger et au Tchad. Ayant par ailleurs décidé de présenter sa candidature à un siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2012-2013, elle apprécierait le soutien de la famille francophone à cette candidature, qui avait déjà été annoncée lors de la précédente session ministérielle. Elle conclut en réitérant sa confiance en l'OIF dont elle souhaite que le rôle en tant qu'acteur des relations internationales soit renforcé et la place dans la gouvernance mondiale fortifiée.

L'ambassadeur de la Pologne, qui rappelle que son pays a obtenu le statut d'observateur en 1997, souligne que depuis sa création, il y a quarante ans, l'OIF n'a cessé de promouvoir un monde pluriel qui revendique la diversité linguistique et culturelle. Il souligne l'attachement de son pays à la langue française, qui s'est traduit cette année par l'organisation de nombreux événements à l'occasion de la Journée de la Francophonie. Il relève que grâce à l'OIF, des centaines de diplomates polonais ont aujourd'hui la chance de maîtriser le français, ce qui est très important dans la perspective de la présidence de l'Union européenne qui sera assurée par la Pologne en 2011. Enfin, il confirme le souhait de son gouvernement de développer l'enseignement du français et de contribuer à la promotion du plurilinguisme en Europe.

L'ambassadeur d'Autriche, qui est devenue membre observateur de l'OIF en 2004, se réjouit de l'adhésion de son pays à la communauté de valeurs que la Francophonie place au cœur de son action. À ses yeux, le 40^e anniversaire de l'Organisation est le moment de faire le bilan du progrès accompli. Parmi les nombreuses actions de l'OIF, il souligne l'exemple récent de la solidarité envers Haïti, avec un engagement rapide et décidé face à la catastrophe qui a touché ce pays. Les efforts continus de l'Organisation en tant que médiatrice dans les conflits de l'espace francophone, en particulier en Afrique, comptent également parmi ses contributions importantes. L'Autriche qui, selon l'observatoire de la langue française, figure parmi les États dont la proportion de francophones représente entre 5 et 15% de la population, se réjouit d'entretenir une très bonne coopération avec l'OIF. Une chaire francophone de sciences politiques en études européennes et internationales, installée à l'Académie diplomatique de Vienne, permet aux étudiants de cette académie venus d'Autriche mais également de l'étranger d'approfondir leur connaissance du français. De plus, un certain nombre de hauts fonctionnaires autrichiens ont approfondi leurs connaissances du français grâce à une coopération avec l'OIF qui fournit des cours intensifs sur mesure.

La représentante du Ghana, pays anglophone admis au sein de la Francophonie en 2006, partage des frontières ainsi que des valeurs communes, sociales et culturelles, avec les pays francophones limitrophes. Attaché à sa participation à l'OIF en tant que membre associé, le Ghana réaffirme son engagement aux idéaux de l'Organisation et renouvelle sa volonté de travailler assidument avec les États membres pour trouver des solutions durables aux défis que soulève le thème du Sommet de Montreux. Enfin, le gouvernement ghanéen s'attend à une coopération plus étroite avec l'OIF et ses États membres, notamment pour le développement et le renforcement des capacités en matière d'enseignement du français aux différents niveaux du système éducatif et pour renforcer l'Office de la coordination de la Francophonie à Accra.

Le représentant de la Géorgie rappelle la relation historique entre son pays et la France, en soulignant que le français est présent dans les domaines éducatif, culturel et sportif, scientifique et même bureaucratique : en effet, un tiers du cabinet ministériel s'exprime dans la langue de Molière et le président de la République est parfaitement francophone. Il signale que l'ouverture prochaine d'un lycée français à Tbilissi contribuera à la perpétuation de cette tradition. Évoquant les tensions avec la Russie, il salue l'intervention rapide de l'Union européenne et de la

présidence française, grâce à l'engagement personnel du Président Nicolas Sarkozy, qui a négocié un accord de retrait des troupes russes. Il note que malgré les efforts de la partie adverse, le *statu quo* n'est pas entériné par la communauté internationale. Il remercie les États et gouvernements membres de la Francophonie pour leur sagesse et pour leur fidélité. Il informe la Conférence que, malgré ce conflit aux conséquences douloureuses, la Géorgie a poursuivi ses réformes politiques ; elle a adopté une nouvelle constitution et les dernières élections locales, en mai 2010, ont démontré la maturation du processus démocratique. Il annonce, enfin, que la Géorgie est vraiment engagée sur la voie de l'intégration européenne et participe activement au programme du partenariat oriental de l'Union.

L'ambassadeur de Thaïlande, qui est devenue membre observateur en 2008, souhaite partager quelques observations sur la coopération pour le développement et sur l'assistance que son pays a apportée à ses pairs au sein de la Francophonie, en Afrique et dans son voisinage immédiat. Il indique que l'aide technique thaïlandaise au développement en Afrique a commencé en 1978 et comprend plusieurs cadres de coopération, à savoir : la coopération bilatérale avec un grand nombre de pays, la coopération tripartite à travers le partenariat avec les pays contributeurs et les organisations internationales, et la coopération multilatérale. Au niveau national, l'Agence thaïlandaise de coopération pour le développement international, qui relève du ministère des Affaires étrangères, a formé le personnel de santé d'une vingtaine de pays d'Afrique sur la prévention du paludisme et du sida. De plus, le D^r Krisna Kraisintu, un pharmacien thaïlandais philanthrope, a assisté plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne dans la mise en œuvre de la fabrication de médicaments génériques antirétroviraux et antipaludiques, permettant ainsi de sauver des millions de vies. Sur le plan multilatéral, la Thaïlande est, avec le Brésil, la France, l'Indonésie, la Norvège, le Sénégal et l'Afrique du Sud, membre de l'Initiative en matière de politique extérieure et de santé mondiale, qui travaille à promouvoir l'équité sanitaire, la couverture de santé universelle, l'accès à des médicaments abordables, la recherche sur les maladies tropicales négligées ainsi qu'un code de pratique équitable concernant les ressources humaines pour la santé. L'ambassadeur cite comme exemples de l'engagement de la Thaïlande pour assurer la sécurité humaine l'envoi d'équipes médicales, de nourriture et de médicaments en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010, l'envoi de 800 soldats thaïlandais de maintien de la paix à la mission hybride UA-ONU au Darfour et le déploiement des navires de la marine thaïlandaise pour contrer la piraterie dans le golfe d'Aden, au large de la Somalie. Les aides techniques au développement que la Thaïlande a fournies à ses voisins francophones – le Cambodge, le Laos et le Vietnam – sont comparables à celles qui ont été accordées à l'Afrique. Ainsi, la valeur totale de l'assistance technique de la Thaïlande pour ces trois pays s'est élevée à environ 21 millions d'euros au cours des cinq dernières années.

Dans la perspective du développement durable, l'ambassadeur thaïlandais invite les pays francophones du Nord, particulièrement ceux qui sont membres du G8 et du G20, à mettre en œuvre un système commercial international qui prenne en compte le rythme de développement et les besoins des pays du Sud. Il fait remarquer que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont également indispensables pour contribuer au développement économique, social et à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. En relevant que la Thaïlande assure actuellement la présidence du Conseil des droits de l'Homme, il réaffirme sa volonté de travailler étroitement avec tous les membres des Nations Unies et de la Francophonie, dans un esprit de dialogue constructif. Par ailleurs, il estime que l'OIF, qui regroupe plus d'un tiers des pays membres de l'ONU, a un rôle prépondérant à jouer dans la promotion de la diversité culturelle, de la coopération, de la solidarité et de la fraternité entre toutes les civilisations. Il appelle à continuer à promouvoir une culture de la paix et à combler les écarts qui existent entre les pays du monde. Son pays s'engage à travailler aux côtés de l'OIF dans ce sens.

Le représentant de la Croatie rappelle que son pays est devenu membre observateur de la Francophonie en 2004 et que le Parlement croate a rejoint l'APF en 2008. Depuis, la Croatie s'attache à développer ses liens avec l'ensemble des pays membres de l'OIF. Membre de l'OTAN depuis 2009, la Croatie se félicite de pouvoir apporter sa contribution solidaire à la paix au sein de la famille francophone : en effet, sur les quinze opérations de maintien de la paix à

travers le monde auxquelles elle prend une part active, cinq sont déployées dans des pays membres de l'OIF (Tchad, Centrafrique, Liban, Chypre et Haïti). En tant que membre de l'Union pour la Méditerranée, dont la majorité des membres appartient aussi à la Francophonie, la Croatie, qui se situe au carrefour de l'Europe centrale et de la Méditerranée, souhaite aussi apporter son concours au dialogue des cultures. Premier pays européen en 2006 à ratifier la convention sur la diversité culturelle, la Croatie ne ménage aucun effort pour renforcer l'emploi et la présence du français, langue ancrée dans son histoire. Ainsi, des « journées de la Francophonie » se déroulent dans une dizaine de villes et s'étendent tout au long du mois de mars. Outre les efforts déployés dans le cadre du système éducatif croate, la formation au français s'appuie sur de nombreux dispositifs complémentaires : Institut français de Zagreb depuis 1922, cinq Alliances françaises, École française, lycées et sections bilingues franco-croates, Université européenne francophone d'été, stages linguistiques, etc.

Alors que les négociations pour l'adhésion de son pays à l'Union européenne touchent à leur fin, le représentant croate exprime sa vive reconnaissance pour l'assistance apportée par l'OIF et ses membres, notamment la France, la Communauté française de Belgique et le Luxembourg, dans le cadre du Plan pluriannuel de formation au français pour les fonctionnaires européens. Il indique que plus de 1 400 fonctionnaires croates auront été formés en français entre 2006 et 2012 ; de plus, depuis 2002, un séminaire diplomatique francophone consacré à l'intégration européenne, organisé en partenariat avec l'ENA, réunit chaque année à Dubrovnik de nombreux jeunes diplomates européens. Il souligne que ce lien privilégié avec la Francophonie remonte à 2000, lorsque la France, au Sommet de Zagreb, ouvrit la voie à la perspective européenne de la Croatie et des pays de la région. Il saisit l'occasion pour saluer ses voisins de Bosnie-Herzégovine et du Monténégro qui devraient rejoindre la Francophonie en tant qu'observateurs. Il fait valoir que l'adhésion prochaine de la Croatie à l'Union européenne portera à seize sur vingt-huit, le nombre d'États à la fois membres de l'Union et de la Francophonie. Enfin, il salue les efforts déployés par le Secrétaire général de la Francophonie et l'OIF en faveur de la diversité linguistique et de l'emploi du français, notamment dans les organisations internationales. Au moment où la France s'apprête à prendre la présidence du G8 et du G20, il salue le fait que les débats soulevés au sein de l'Organisation y rencontrent un écho grandissant.

La représentante de la Lettonie se réjouit de pouvoir apporter sa contribution à la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde, au développement de la démocratie, à la diversité culturelle et au développement durable. Elle confirme le soutien de son pays à l'action de l'OIF dans la poursuite des objectifs et des valeurs fondamentales que sont la paix, la démocratie et les droits de l'Homme dans l'espace francophone. Consciente de la richesse de chaque culture, la Lettonie défend la diversité culturelle et linguistique, qu'elle vit au quotidien depuis des siècles, tant sur le plan national qu'international. En sa qualité de membre observateur de l'OIF, elle se tient prête à partager son expérience dans la sauvegarde de cette diversité et du dialogue interculturel. Le gouvernement letton s'est engagé à renforcer la présence du français, notamment dans la fonction publique et l'enseignement. À cet égard, la représentante se félicite de la mise en œuvre du mémorandum relatif à l'enseignement du français dans l'administration publique et le service diplomatique, et remercie l'OIF, la France, la Communauté française de Belgique et le Luxembourg pour la mise en œuvre de ce programme grâce auquel la langue française est de plus en plus présente dans son pays. S'agissant de la modification du statut des États observateurs, la Lettonie salue les recommandations visant à renforcer leur participation et leur visibilité. Elle se félicite également des recommandations sur l'adhésion de nouveaux États observateurs.

Le représentant de Chypre salue l'inclusion, dans les textes destinés au Sommet, d'un paragraphe en faveur d'une solution négociée du problème chypriote, qui dure depuis 1974. Il assure que Chypre multiplie ses efforts pour promouvoir le français depuis son adhésion à l'OIF en 2006 comme membre associé. À ce sujet, il cite l'adhésion de l'Université de Chypre à l'AUF et souligne que le français est enseigné comme deuxième langue étrangère obligatoire à l'école secondaire. Il exprime le souhait qu'un programme de l'OIF tel que l'Ifadem soit mis en place pour soutenir cet enseignement. Ce programme serait destiné aux pays européens qui

n'ont pas le français comme langue officielle, ce qui est le cas pour Chypre. Il mentionne que le gouvernement chypriote vient de signer une convention de reconduction du programme d'apprentissage du français destiné aux fonctionnaires et diplomates. Dans la perspective de la présidence de l'Union européenne qu'assurera Chypre en 2012, il signale que ce programme est très important et connaît un grand succès. Enfin, le gouvernement chypriote est en négociation avancée avec le gouvernement français pour la création d'un lycée franco-chypriote dont bénéficieront aussi bien les Chypriotes que les Français vivant à Chypre, mais aussi les jeunes provenant de pays voisins. Le gouvernement a offert le terrain à construire et est prêt à contribuer financièrement avec la France pour le fonctionnement de ce lycée. Le soutien de l'OIF pour l'aboutissement de ce projet serait le bienvenu.

La représentante du Mozambique rappelle que les effets catastrophiques et cumulatifs des crises alimentaire, énergétique, économique et financière, conjuguées aux phénomènes du changement climatique, mettent en cause le développement de certains pays, dont le sien. Elle souligne que l'appui accordé à Haïti est un exemple de la solidarité francophone qui doit être suivi et consolidé dans l'avenir. La langue française étant un élément catalyseur et unificateur de l'Organisation, elle invite à en faire un moyen de communication accessible à tous et sollicite une aide pour que son enseignement soit développé dans son pays. Elle déplore la persistance de la crise à Madagascar et plaide pour le dialogue de tous les protagonistes. Elle termine en annonçant que le Mozambique a été choisi pour abriter les 10^e Jeux africains, et invite tous les pays d'Afrique à participer massivement à cet événement qui se tiendra du 3 au 18 septembre 2011. Enfin, elle réaffirme la volonté de son pays de travailler avec l'OIF et ses États membres.

La représentante de la Slovaquie fait observer que le rôle et les ambitions de la Francophonie ont changé au cours des quatre dernières décennies. La Slovaquie, pays multiethnique et multilingue, souhaite partager sa riche expérience en matière de transformation politique et économique, et s'impliquer davantage dans la coopération francophone. Membre de l'Union européenne et de la plupart des organisations internationales globales et régionales, la Slovaquie participe activement aux débats mondiaux. Elle considère de la plus haute importance le rôle et les activités de la Francophonie sur la scène internationale en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Partageant pleinement ses valeurs, la Slovaquie, qui a apporté son soutien actif à Haïti après le séisme de janvier, salue les actions de solidarité de l'OIF envers ce pays. Elle salue le projet de déclaration de Montreux, et soutient toutes les demandes d'adhésion, notamment celle de l'Estonie, pays des Balkans membre de l'Union européenne, ainsi que celles de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro, pays avec lesquels la Slovaquie entretient une étroite coopération et des liens amicaux. Elle souligne que les cours de français destinés aux diplomates et aux fonctionnaires dans le cadre du Programme Europe jouissent d'une grande popularité en Slovaquie et remercie la France, la Communauté française de Belgique et le Luxembourg ainsi que l'OIF pour la mise en œuvre de ce programme.

La présidente remercie les représentants des États associés et observateurs pour leurs communications, qui témoignent toutes du grand intérêt qu'ils attachent à la Francophonie.

8. Communication de l'APF sur le thème du Sommet

La vice-présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, la députée française Henriette Martinez, remercie les hôtes de la Conférence pour leur accueil ainsi que le Secrétaire général Abdou Diouf pour son soutien sans faille à l'APF. Elle se réjouit tout particulièrement de sa participation active à la dernière assemblée, qui s'est tenue à Dakar, en présence du président de la République du Sénégal. En faisant observer que l'APF est la seule organisation francophone à intervenir auprès des parlements, fondement de tout système démocratique, elle indique qu'elle suit avec une grande attention les situations de crise dans l'espace francophone et déplore que les motifs d'inquiétude aient été nombreux récemment. Toutefois, bien que la situation reste préoccupante à Madagascar, elle estime que les deux scrutins imminents, à savoir l'élection présidentielle en Guinée et le référendum constitutionnel au Niger, devraient permettre le retour de ces deux sections au sein de l'APF. Elle note en outre la perspective d'élections prochaines en Côte d'Ivoire, aux Comores et en Haïti. Selon elle, l'évolution apparemment positive de ces

situations est en grande partie due à la forte implication de la communauté internationale, au sein de laquelle la Francophonie a tenu un rôle important. Dans le processus de retour à la démocratie, l'APF reste fortement attachée à la participation de parlementaires aux missions organisées par la Francophonie. Les réflexions menées à l'occasion du 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako ont fait ressortir que le règlement de l'APF, qui lui permet de réagir face à une grave mise en cause de l'État de droit en suspendant la section du pays concerné, n'est pas adapté aux situations intermédiaires. C'est pourquoi, la décision d'expérimenter un dispositif de « mise sous observation à titre préventif » a été prise à l'Assemblée de Dakar. Ainsi, l'APF rejoint les préoccupations de la Francophonie et se réjouit de la mise en place par son Secrétaire général d'un panel d'experts de haut niveau en vue d'identifier des moyens de renforcer l'action préventive face aux situations de crise. L'Assemblée parlementaire est disponible pour contribuer à la mise en œuvre des décisions qui pourraient être prises dans ce cadre.

Par ailleurs, l'Assemblée n'a pas limité sa réflexion à la gestion des crises. La diversité culturelle, la langue française, la liberté de la presse parlementaire, la non-discrimination à l'égard des femmes, la protection des enfants dans les conflits armés et le financement du développement ont également fait l'objet de ses travaux. À ce propos, la vice-présidente annonce que l'*Avis* rédigé dans la perspective du XIII^e Sommet de la Francophonie sera présenté devant les chefs d'État et de gouvernement par le président de l'APF, M. Yvon Vallières, président de l'Assemblée nationale du Québec. Dans cette attente, elle évoque toutefois deux thèmes qui lui tiennent particulièrement à cœur : la diversité culturelle et la défense de la langue française, ainsi que la lutte contre le VIH-Sida. S'agissant de la langue française, elle déplore le non respect du *Vademecum* par de nombreux États francophones. Elle annonce que la diversité culturelle sera au centre des débats d'une conférence interparlementaire, prévue à Québec en février 2011, qui y sera consacrée. Quant au Réseau parlementaire de lutte contre le VIH-sida, elle indique qu'il a renforcé sa collaboration avec Onusida et noué des liens plus étroits avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Enfin, la question des droits de la personne dans la riposte au sida demeure l'une des préoccupations majeures des parlementaires.

S'agissant de la coopération, la vice-présidente attire l'attention sur l'importance du soutien que la programmation quadriennale doit continuer à apporter aux actions de coopération au bénéfice des parlements. L'APF développe plusieurs types de soutien aux parlements, en particulier à ceux des pays en sortie de crise. Le programme Noria, qui vise la modernisation des systèmes d'information, est l'un d'entre eux. L'Assemblée, de même que son réseau de femmes parlementaires, organisent des séminaires d'information et d'échanges sur des thèmes choisis par le parlement hôte. Parmi les parlements qui bénéficient actuellement de la coopération francophone, on compte le Burundi, la Mauritanie, le Togo et le Gabon, auxquels s'ajoutera le Tchad après le renouvellement de son assemblée nationale. L'Arménie, le Cambodge, le Laos, la Bulgarie et l'Ex-République yougoslave de Macédoine bénéficient pour leur part d'un appui pour le renforcement de la langue française dans leurs parlements. L'actualité peut en outre susciter des actions de coopération spontanées, à l'instar du soutien apporté au Parlement haïtien grâce à la mise en place d'un fonds spécial. Enfin, l'APF est très attachée au Parlement francophone des jeunes (PFJ), qui a pour objectif de développer la formation civique et de renforcer la solidarité entre jeunes francophones en les initiant à l'activité parlementaire. À la suite de l'évaluation diligentée par l'OIF, l'Assemblée a adopté en juillet à Dakar une résolution contenant plusieurs propositions soumises à l'OIF concernant ce programme. Des représentants du PFJ feront connaître aux chefs d'État et de gouvernement les travaux de leur dernière assemblée et présenteront l'association qu'ils ont créée pour prolonger la dynamique du PFJ au-delà des sessions. En terminant, la vice-présidente assure la Conférence de la volonté de l'APF d'améliorer en permanence ses actions, en synergie avec les opérateurs de la Francophonie.

La présidente remercie l'APF qui contribue, par ses activités et par ses prises de position, à conforter les assises de la démocratie au quotidien.

9. Examen des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du XIII^e Sommet de la Francophonie

La Conférence approuve les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du XIII^e Sommet de la Francophonie.

10. Date et lieu de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie

Ayant rappelé la périodicité annuelle des sessions fixée par le règlement intérieur de la CMF, la présidente annonce que, sauf s'il y a d'autres propositions, la 27^e session de la Conférence se tiendra à Paris au dernier trimestre 2011, à une date qui sera fixée ultérieurement.

11. Questions diverses

S'exprimant pour la première fois, **le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Francophonie du Bénin** félicite la Suisse d'avoir relevé le défi d'organiser ces instances, qui ont permis de fructueux échanges sur les grands défis actuels. Il la félicite en outre pour sa présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont les travaux assurent une place convenable à la Francophonie. Il fait ensuite l'éloge de la sagesse et du charisme du Secrétaire général Abdou Diouf, qualités qui bonifient les actions de l'OIF et en font un acteur désormais incontournable dans la résolution des nombreuses crises qui secouent les démocraties fragiles ou instables, notamment en Afrique. Il relève, à cet égard, l'accord de toutes les parties en présence pour la désignation de l'expert malien de la Francophonie comme président de la Commission électorale dans l'ultime étape de la sortie de crise en Guinée. Il adresse à l'OIF les félicitations du Bénin pour toutes les actions conduites depuis quarante ans et, singulièrement, les huit dernières années, sous la direction du Président Abdou Diouf. Il remercie à travers elle la fondation Lagardère pour les 33 000 dictionnaires offerts dans le cadre de l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres du primaire.

Évoquant le rôle déterminant de l'OIF lors des élections présidentielles de 2006 dans son pays, il sollicite son appui en vue des scrutins qui se tiendront en 2011 pour renouveler la magistrature suprême et l'assemblée nationale du Bénin. Il indique qu'il s'agira de la 4^e élection présidentielle et de la 5^e élection législative en vingt ans de renouveau démocratique. Tout en relevant que le passage obligé par les urnes pour accéder au pouvoir et le principe de l'alternance commencent à prendre corps et à être intégrés par toute la société béninoise, il fait remarquer que pour la toute première fois, les élections se dérouleront avec une liste électorale permanente informatisée, outil majeur pour minimiser les risques de fraude et réduire les contestations sur le scrutin. En terminant, il félicite la présidente de la CMF pour sa direction des travaux ferme et professionnelle.

Le ministre des Affaires étrangères du Sénégal annonce la tenue dans son pays, du 10 au 31 décembre 2010, de la 3^e édition du Festival mondial des arts nègres. Il relaie l'appel en direction de la diaspora africaine et des partenaires francophones lancé par le Président Wade qui, en décidant d'organiser cette manifestation, a voulu saluer et consolider les efforts du Président Senghor, un des pères fondateurs de la Francophonie, qui en avait organisé la première édition en 1966, et rendre hommage au Président Obasanjo, qui lui emboîta le pas en abritant à Lagos en 1977 le Festival mondial des arts et cultures. En choisissant « la renaissance africaine » comme thème de ce troisième festival tourné vers le futur, le Sénégal souhaite offrir un cadre de concertation capable de propulser l'Afrique vers le développement durable sur la base de son potentiel culturel et scientifique. Le ministre souligne à cet égard l'importance des enjeux liés à la place des cultures africaines dans un monde globalisé, à l'image que doivent projeter l'Afrique et sa diaspora ainsi qu'à un développement fécondé par la culture des populations bénéficiaires. Il précise qu'à travers ce festival, l'Afrique interrogera le patrimoine culturel, matériel et immatériel du monde noir pour mieux asseoir un dialogue constructif avec les autres cultures, réaffirmera le rôle des créateurs, des intellectuels et des hommes de science dans la renaissance africaine et, enfin, évaluera son apport au savoir universel.

Le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication du Burkina Faso, qui salue la proposition sénégalaise, relève que l'idée de créer le Fespaco avait germé en 1966 au Festival de Dakar. Il évoque la mémoire du Premier président de la Cour des comptes de France, M. Philippe Seguin, dont la disparition représente à ses yeux une grande perte pour l'Organisation. Il souligne que M. Séguin n'était pas seulement un commissaire aux comptes compétent et intègre mais aussi un homme empreint d'humanisme, profondément attaché aux valeurs de la Francophonie, et qui a su apprécier les liens entre les peuples qui ont en partage le français. Il annonce l'organisation prochaine à Ouagadougou d'une grande rencontre avec les médias pour les sensibiliser à la résurgence de la faim dans le monde.

La ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti exprime sa gratitude pour l'appui soutenu en faveur d'Haïti et les interventions en ce sens au cours des travaux de la Conférence. Elle saisit l'occasion pour réitérer que cet appui s'avère indispensable, notamment en ce qui concerne les jeunes haïtiens, qui représentent la majorité de la population. Compte tenu du taux important de mortalité lié au séisme et de l'exil volontaire sous l'effet de la panique, elle appelle, au-delà des efforts de reconstruction des infrastructures, à fournir à ces jeunes l'encadrement nécessaire afin qu'ils puissent assurer la relève. Elle appelle les pays qui n'auraient pas encore joint leurs efforts au processus de reconstruction à prendre en compte le problème crucial de la jeunesse. Elle évoque par ailleurs le problème de la refondation d'Haïti et sollicite l'appui de l'OIF en vue des élections prochaines. Elle exprime le souhait de la continuité dans l'action pour que le processus en cours permette de faire face aux besoins réels des populations.

Le ministre des Affaires étrangères de Maurice attire l'attention sur le projet d'aide pour la prise en charge de frais médicaux au moyen de financements innovants intitulé *Unitaid* que son pays a été l'un des premiers à signer avec la France il y a quelques années. Il lance un appel à la solidarité francophone et invite les membres de l'OIF à participer à ce projet en prélevant une petite contribution sur les billets d'avion.

La présidente remercie la ministre haïtienne pour ce rappel de l'importance des jeunes et de l'importance de la solidarité francophone dans la reconstruction d'Haïti. Elle assure, par ailleurs, le ministre mauricien qu'il est pris bonne note de cette communication.

12. Examen et adoption du relevé de décisions

La Conférence adopte le relevé de décisions de sa 26^e session annexé au présent rapport. Le Canada annonce qu'il lève sa réserve sur l'article 34 du projet de déclaration.

13. Clôture des travaux

- **Allocution de la Présidente de la Conférence ministérielle**

Au moment de clore les travaux de la 26^e session de la Conférence ministérielle, la présidente se félicite de la qualité des débats, où a dominé l'esprit de dialogue, d'ouverture et de compromis. Elle se réjouit que, tel que souhaité, le projet de déclaration qui sera soumis aux chefs d'État et de gouvernement contient des engagements forts, concrets et mesurables. Elle retient par ailleurs que la Conférence a réaffirmé la place de la Francophonie comme acteur majeur des relations internationales et orienté les solidarités francophones vers les nouveaux défis à venir, notamment en matière de développement durable et d'innovation. En levant la séance, elle remercie l'ensemble des délégations et plus particulièrement le Secrétaire général de la Francophonie et l'Administrateur de l'OIF pour leur participation active et constructive.